

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 29/07/19 Dossier complet le : 01/08/19 N° d'enregistrement : F01119P0176

1. Intitulé du projet

Démarche IOTA pour le plan d'épandage du digestat produit par le méthaniseur de Chailly-en-Brie exploité par la SARL CPL Biogaz

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Charpentier Prénom Baptiste

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SARL CPL Biogaz
Nom, prénom et qualité de la personne CHARPENTIER Baptiste, dirigeant
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8	4	2	0	1	2	2	4	7	0	0	0	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique Société à Responsabilité Limitée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
26. Stockage et épandages de boues et d'effluents.	b) Épandages d'effluents ou de boues relevant de l'article R. 214-1 du même code, la quantité d'effluents ou de boues épandues présentant les caractéristiques suivantes : azote total supérieur à 10 t/ an ou volume annuel supérieur à 500 000 m ³ / an ou DBO5 supérieure à 5 t/ an.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SARL CPL Biogaz a pour projet la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Chailly-en-Brie. L'unité produira du biogaz à partir de matières végétales issues des exploitations agricoles concernées par le plan d'épandage et de sous-produits de l'industrie agroalimentaire. Ces substrats sont les suivants: pulpe de betterave, CIVE-ensilage de seigle immature, issue de céréales, pulpe de pomme de terre, ensilage de maïs.

La quantité de matière entrant dans le méthaniseur sera de 27,3t/j, ce qui donne à l'année un total de 8500m³ de digestat liquide à épandre pour un total de 42 500 kg d'azote, 17 000 kg de phosphore et 42 500 kg de potasse.

La surface disponible pour l'épandage est de 863 ha dont 595,2 ha amendés annuellement, soit 71,4 kg d'azote/ha.

4.2 Objectifs du projet

Épandage des effluents produits par le méthaniseur exploité par la SARL CPL Biogaz.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'y a pas de phase de travaux.

Seuls des travaux auront été effectués pour la construction de l'unité de méthanisation, dont proviendra le digestat à épandre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'épandage se fera en respectant les obligations réglementaires (arrêté 02 juillet 2018 portant désignation des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole et la réglementation Zone Vulnérable) concernant les distances d'épandage, la dose, le calendrier, la gestion de l'interculture, l'enregistrement des pratiques d'épandage et le raisonnement des pratiques de fertilisation. Le plan d'épandage est en annexe 4.

Les épandages seront réalisés par une entreprise spécialisée avec un système à pendillards. L'épandage des 8 500 m³ de digestat est prévu de la manière suivante:

- en juillet avant maïs ensilage sur 300 ha à la dose de 15 m³/ha
- en juillet avant avoine ensilé sur 200 ha à la dose de 15 m³/ha
- en mars sur céréales d'hiver sur 76 ha à la dose de 10 m³/ha
- en mars-avril avant betteraves sur 90 ha à la dose de 13 m³/ha.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune procédure administrative d'autorisation.

Pour information, le méthaniseur produisant le digestat à épandre est soumis à l'ICPE en déclaration pour les rubriques 2781.1-c et 4310. Un dossier a été déposé en préfecture et est actuellement en instruction.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Volume annuel de digestat à épandre	- 8 500 m ³
- Surface totale des exploitations du plan d'épandage	- 923 ha
- Surface potentielle d'épandage	- 882 ha
- Surface annuellement épandable	- 863 ha
- Surface épandue annuellement	- 595,2 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Localisation du projet:

Ferme du Fahy 77070 Chailly-en-Brie

Communes des parcelles du plan d'épandage:

Amillis, Beauthel, Chailly-en-Brie, Coulommiers, Giremoutiers, Marolles-en-Brie, Mouroux, Vaudoy-en-Brie

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 08' 04" 42 Lat. 48° 46' 33" 45

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 2 Basse vallée de l'Aubetin (110020149)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN retrait-gonflement des argiles prescrit sur les communes de Coulommiers, Mouroux et Vaudoy-en-Brie. PPRI sur les communes de Chailly-en-Brie, Coulommiers, et Mouroux PPRN retrait-gonflement des argiles prescrit par arrêté préfectoral du 11/07/2001 PPRI approuvé le 29/12/2010
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Albien (03001) Champigny (03006)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non, le site inscrit le plus proche, Vallée du Grand-Morin, se trouve à 2 800 mètres des parcelles.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle 1 de l'îlot 21 de contenance 1ha48, exploitée par la SCEA LE PUIITS est incluse pour 66m ² en bordure de "Rivière du Vannetin" (FR1102007). Cette surface a été exclue du plan d'épandage du digestat comme une bande de 35m. (annexe 4) 4km de "l'Hyerre de sa source à Chaumes-en-Brie" (FR1100812). 9,2km de "Le petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin" (FR1100814).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche des parcelles du plan d'épandage est le Parc et château de Montanglaust qui se trouve à 2135m de la parcelle la plus proche, la parcelle 1 de l'îlot 29 exploité par la SCEA Charpentier

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'épandage du digestat constitue un apport de fertilisante. Réalisé de manière raisonnée comme prévu dans le plan d'épandage, il n'aura pas d'impact sur le milieu naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le digestat devra être transporté depuis le méthaniseur situé à Chailly-en-Brie jusque sur les parcelles d'épandage. Ces trajets se substitueront à ceux réalisés actuellement pour la fertilisation des parcelles.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le digestat n'est pas odorant et sera de plus systématiquement enfoui sous 24h après l'épandage.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'épandage sera réalisé selon les obligations réglementaires définies pour chaque parcelle lors du plan d'épandage. Voir plan d'épandage en annexe 4.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le plan d'épandage des effluents du méthaniseur exploité par la SARL CPL biogaz, réalisé par la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France, précise les contraintes d'épandage de chaque parcelle définies selon la réglementation en vigueur et les caractéristiques de l'environnement desdites parcelles.

Ce projet permettra de gérer les effluents du méthaniseur sans impact sur l'environnement.

Les apports de fertilisation se substitueront pour partie aux apports actuellement fait à partir de produits issus du gaz et du pétrole.

Les impacts environnementaux ayant été évalués et pris en compte dans le plan d'épandage ce projet ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



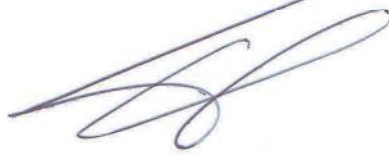
Fait à

Chaully sur lie

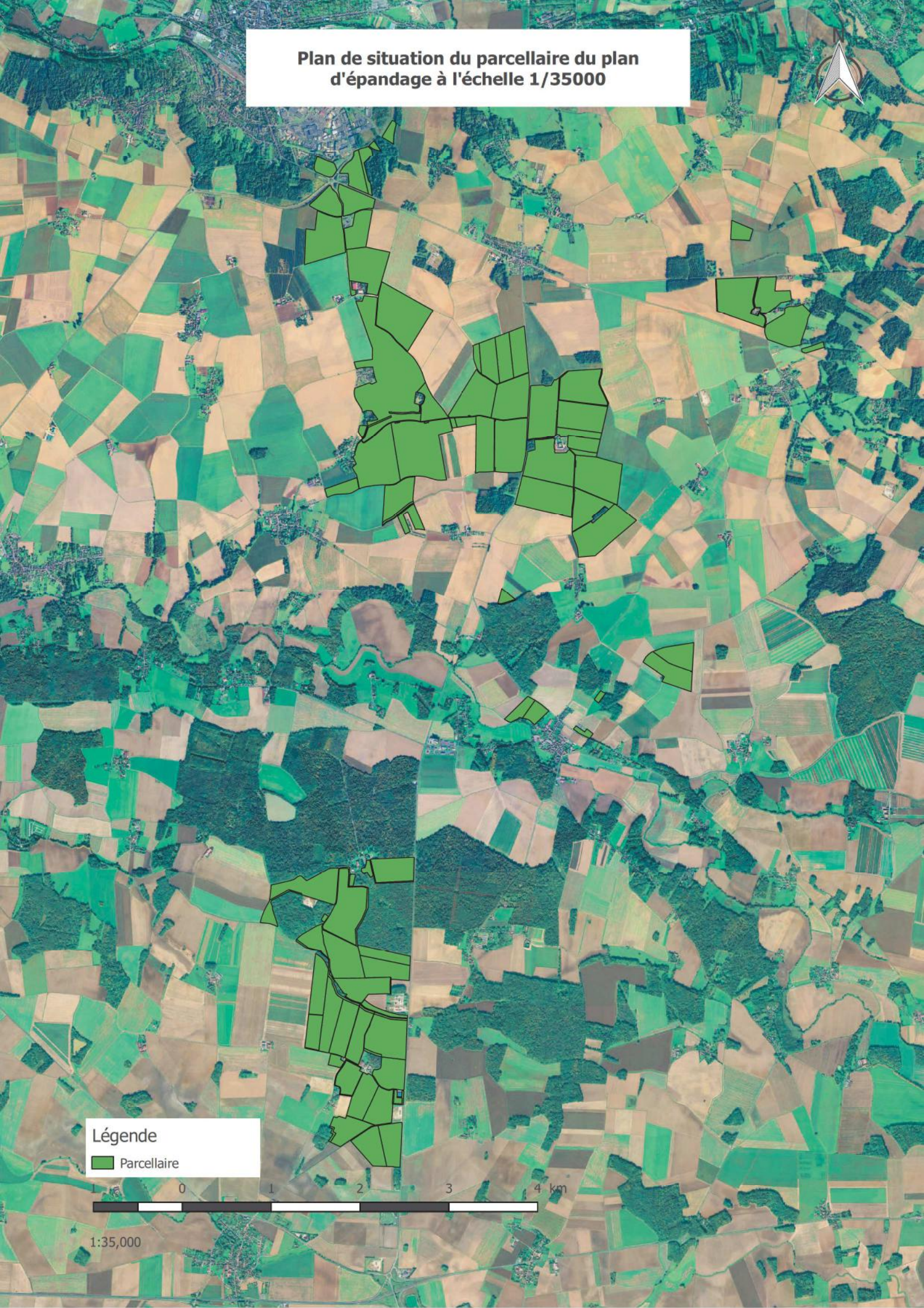
le.

11/07/19

Signature



Plan de situation du parcellaire du plan
d'épandage à l'échelle 1/35000



Légende

■ Parcellaire



1:35,000

Annexe 3 : Prises de vue de la zone d'implantation

Vue AAa

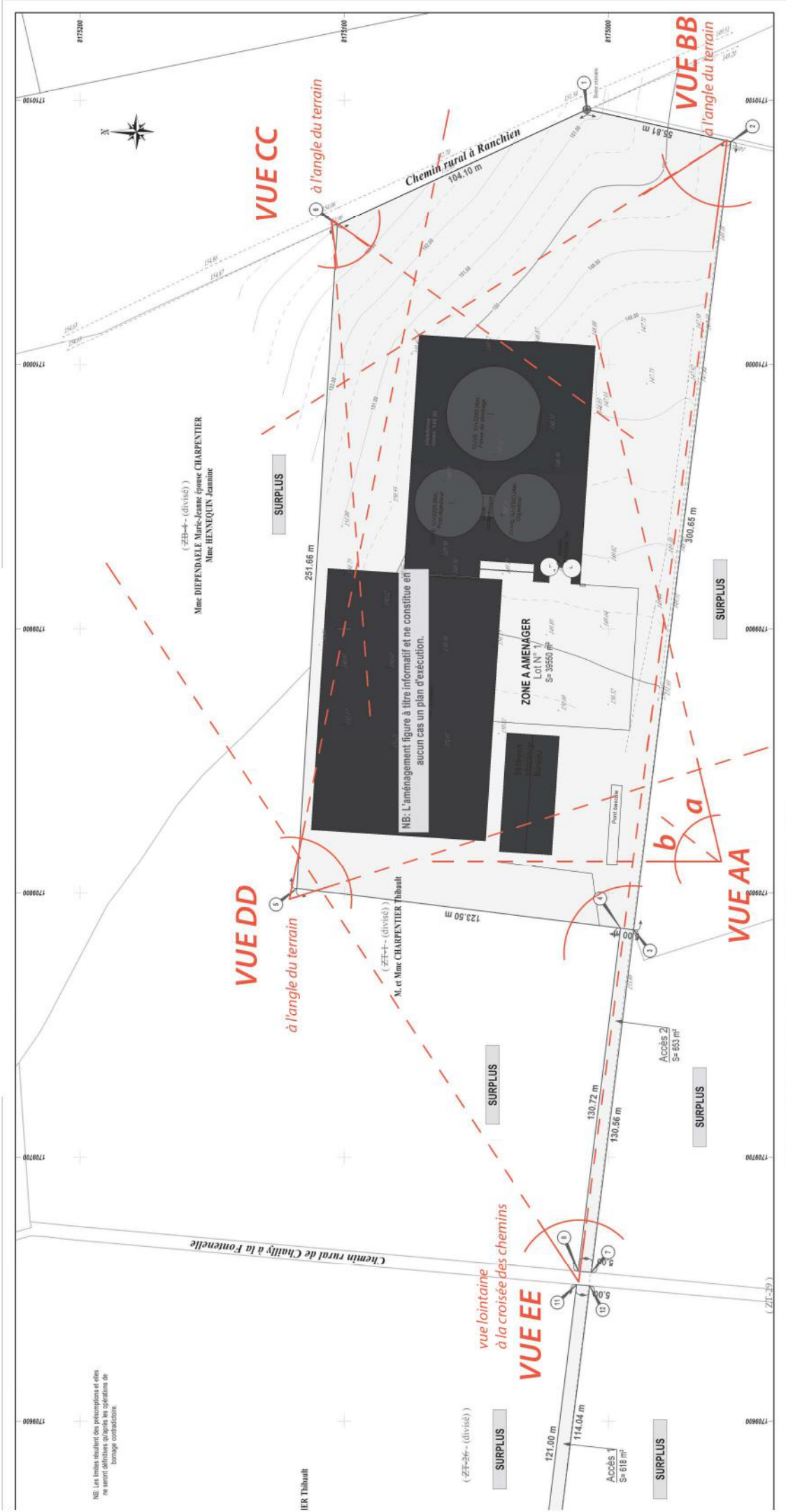


Vue bb



Vue CC

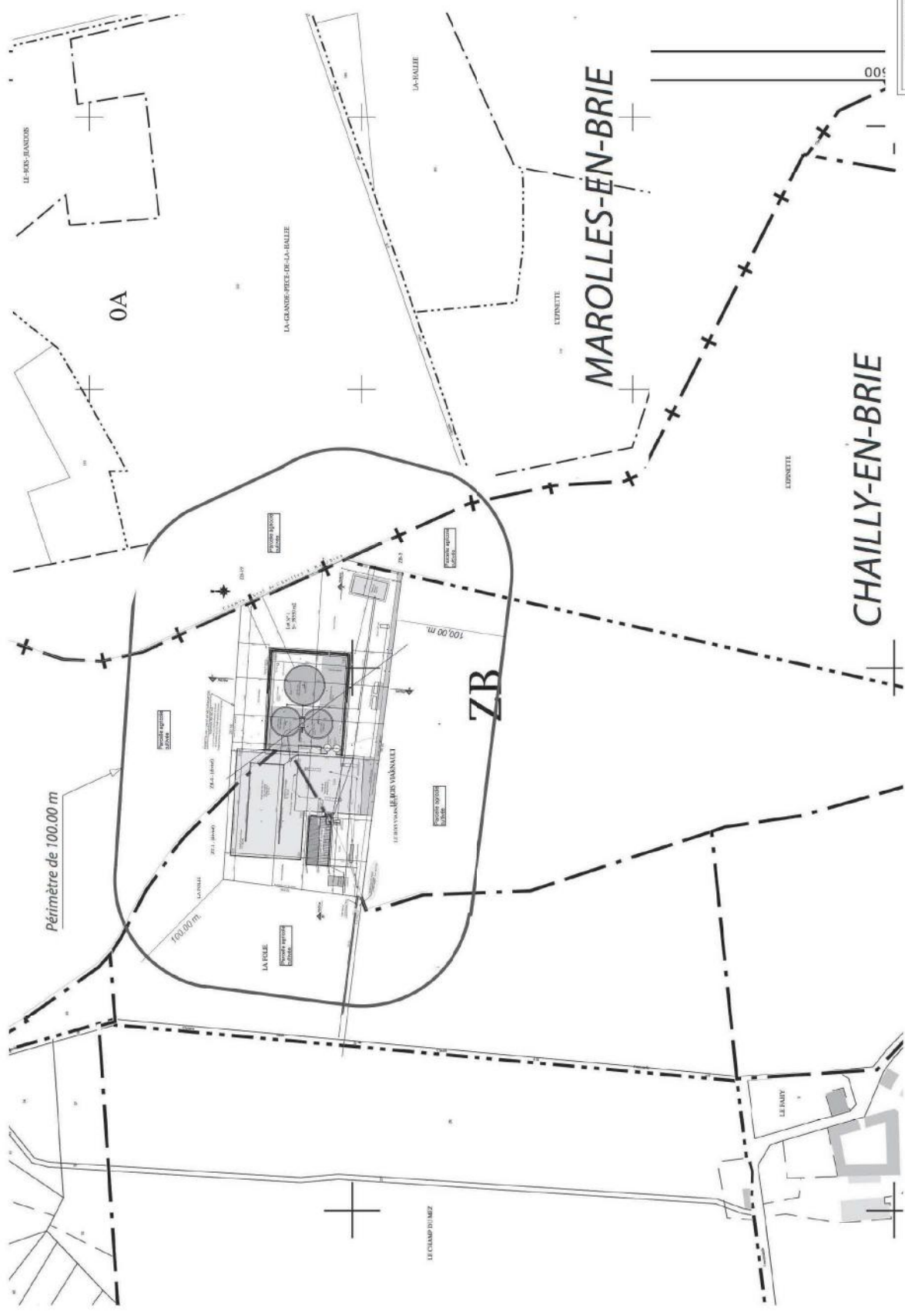




*Vue AA assez proche du projet
(ça peut être 2 photos type a et b
que j'assemblerai en mode panoramique)*

*Monsieur CHARPENTIER
Essayez au maximum de vous positionner
sur ces 5 points de vue pour que je puisse avoir
des points de repères.*

Points de Vues des photos à prendre



DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINE-DENIS
 MAIRIE DE MAROLLES-EN-BRIE
 10000 MAROLLES-EN-BRIE
 01 69 20 00 00
 www.marolles-en-brie.fr

01 69 20 00 00
 www.marolles-en-brie.fr

Périmètre de 100.00 m

0A

ZB

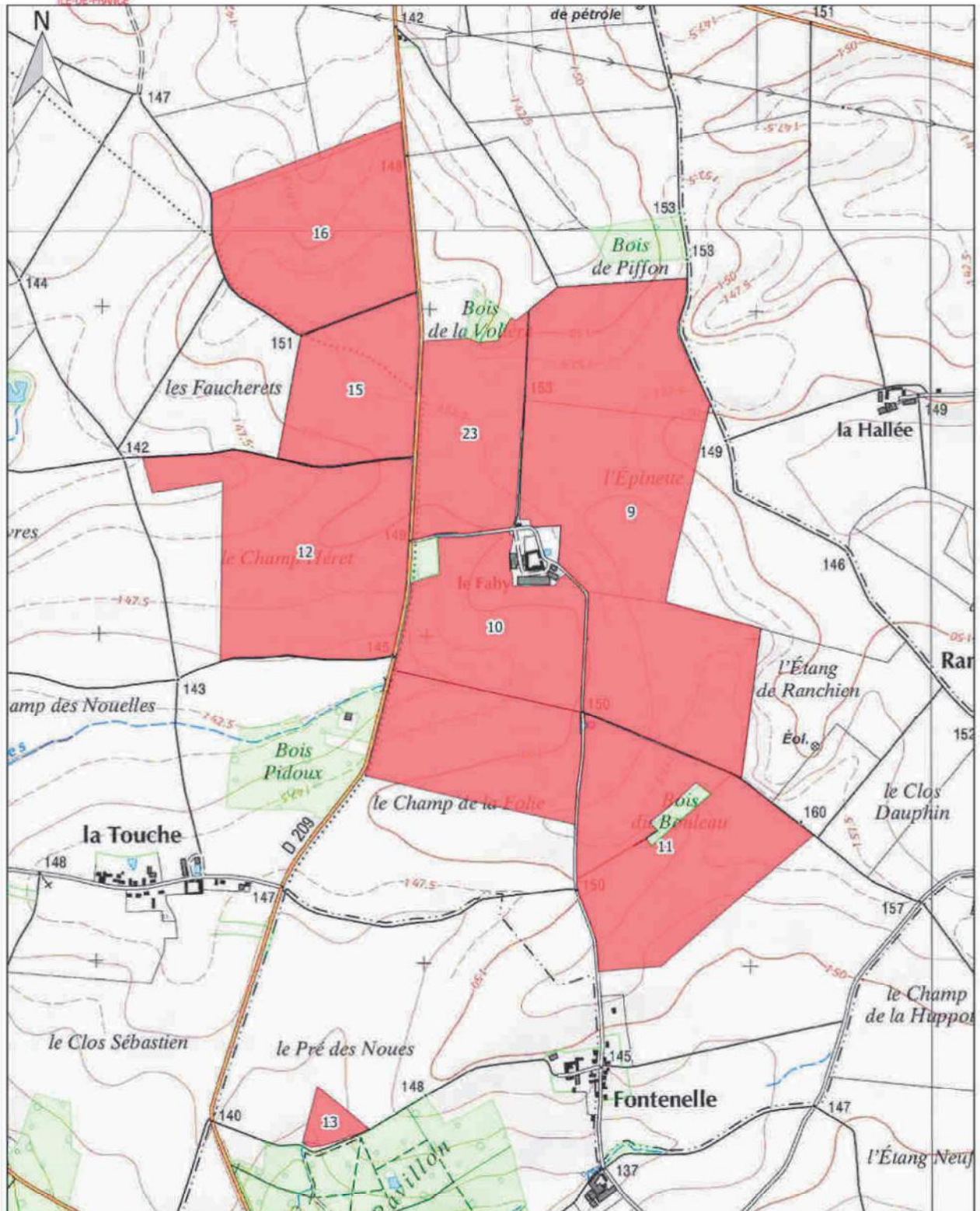
MAROLLES-EN-BRIE

CHAILLY-EN-BRIE

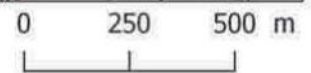
000



SCEA Charpentier

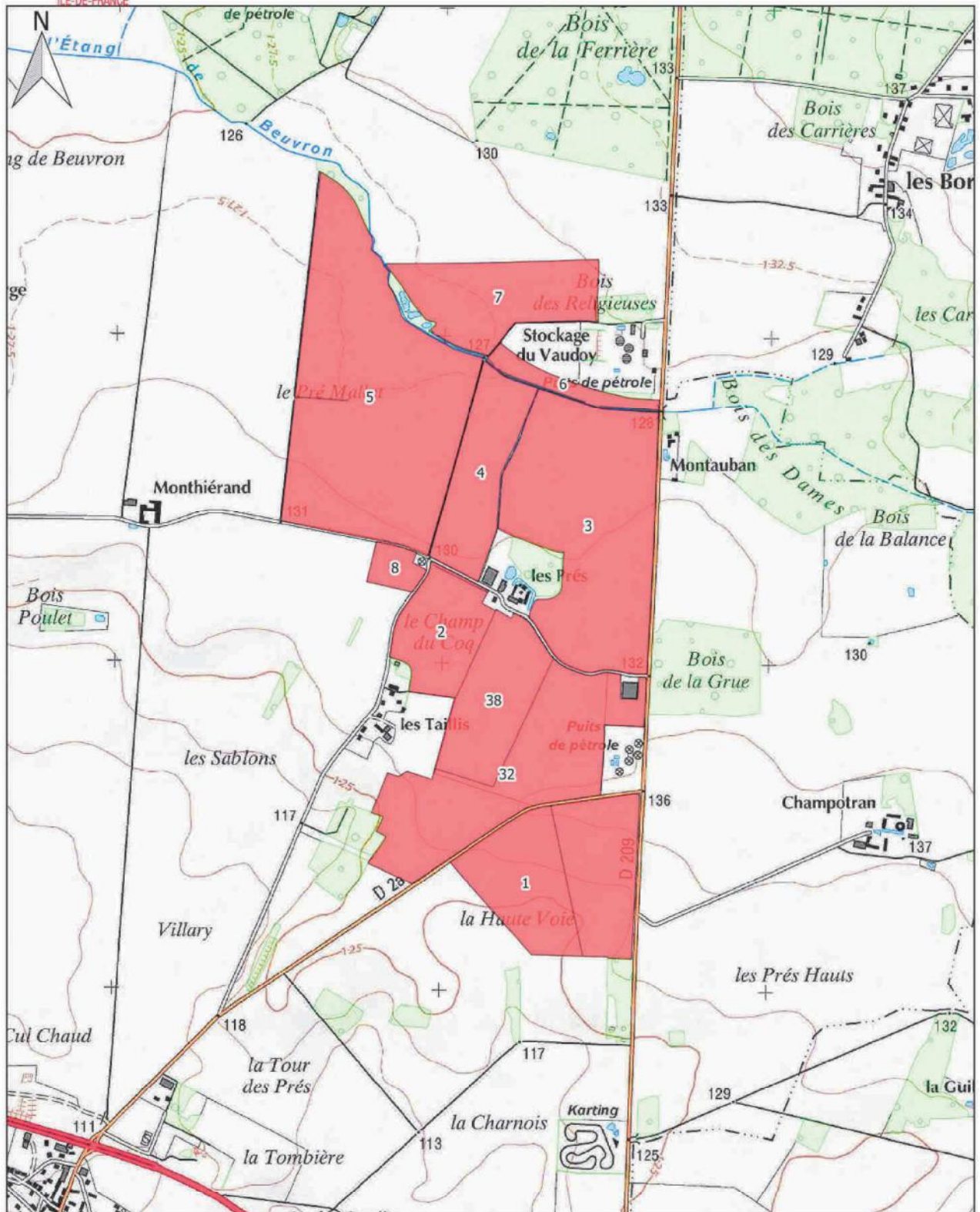


Réalisation : CARIDF - Service Environnement - LG - novembre 2018
Source : SCAN 25 IGN 2014





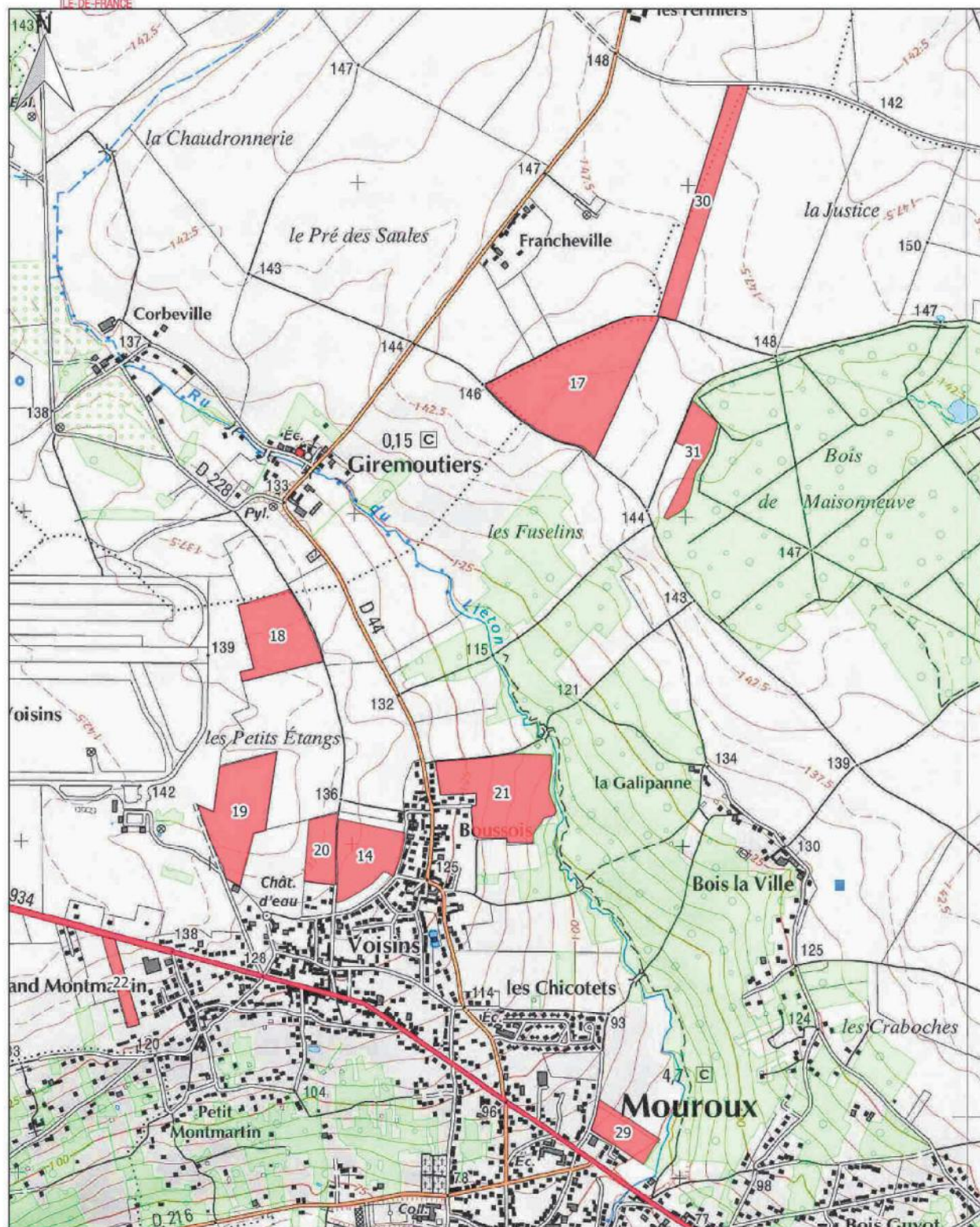
SCEA Charpentier



Réalisation : CARIDF - Service Environnement - LG - novembre 2018
Source : SCAN 25 IGN 2014



SCEA Charpentier



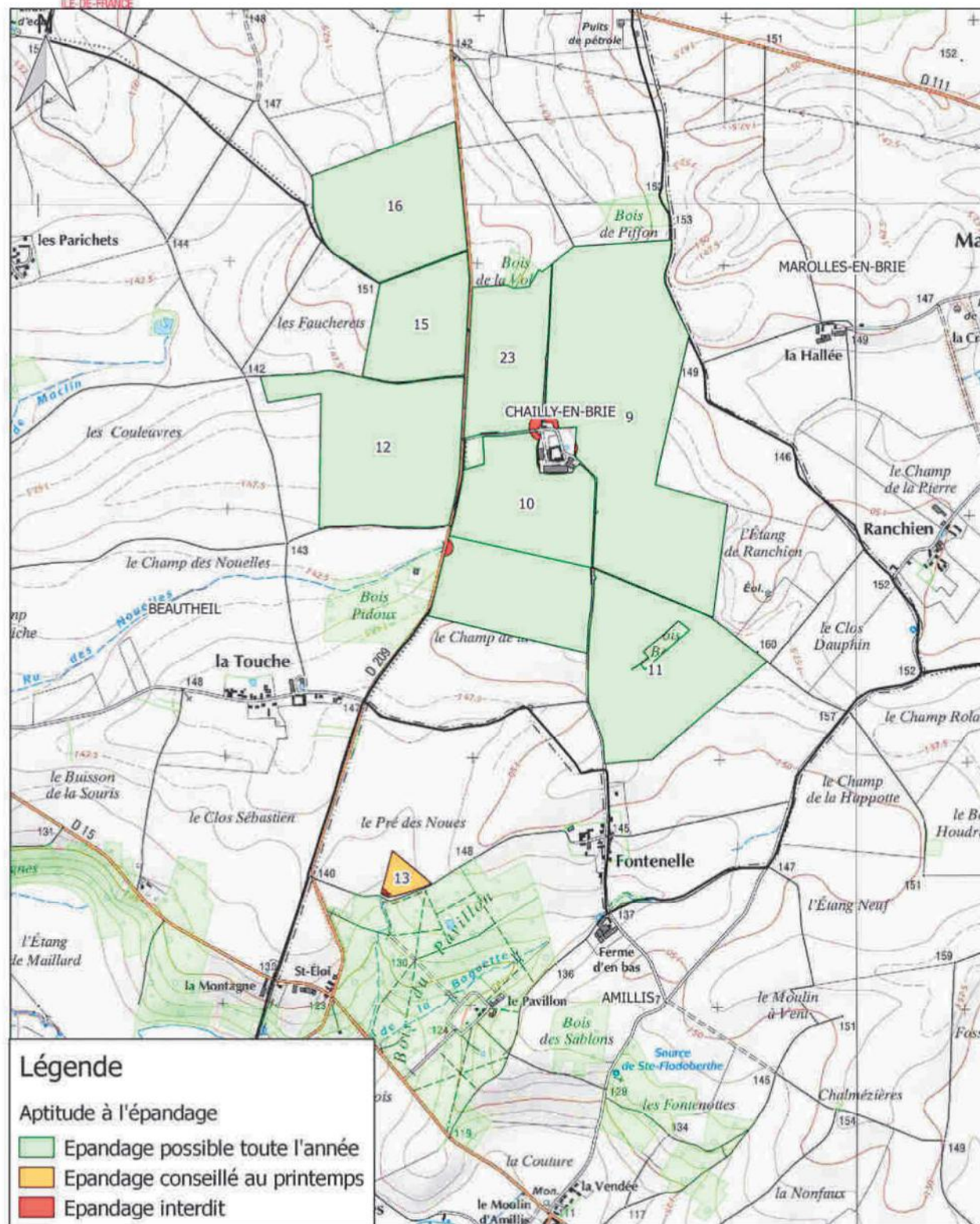
Réalisation : CARIDF - Service Environnement - LG - novembre 2018
Source : SCAN 25 IGN 2014

0 250 500 m

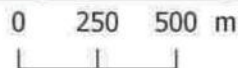


SCEA Charpentier

Aptitude à l'épandage



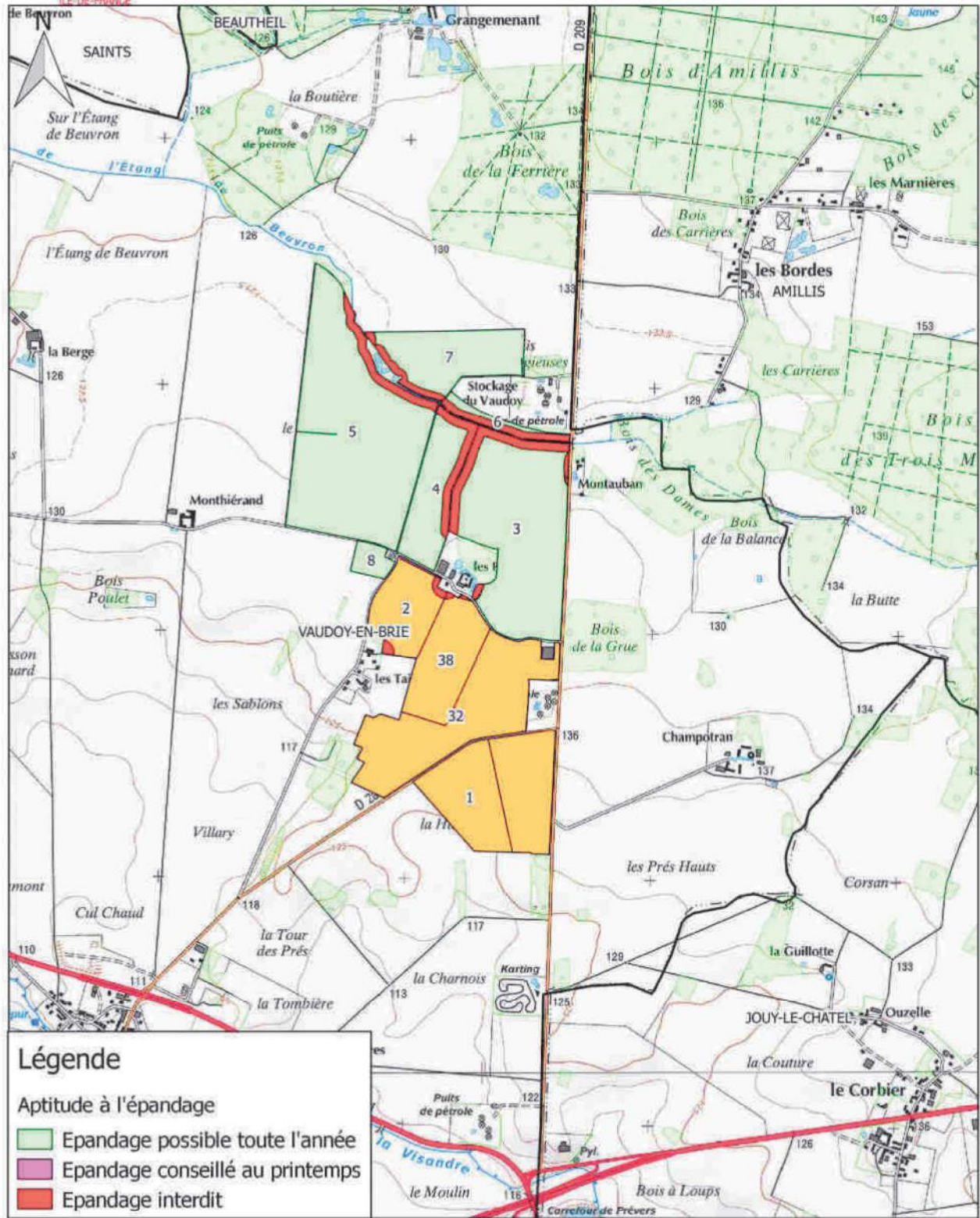
Réalisation : CARIDF - Service Environnement - LG - novembre 2018
 Source : SCAN 25 IGN 2014





SCEA Charpentier

Aptitude à l'épandage



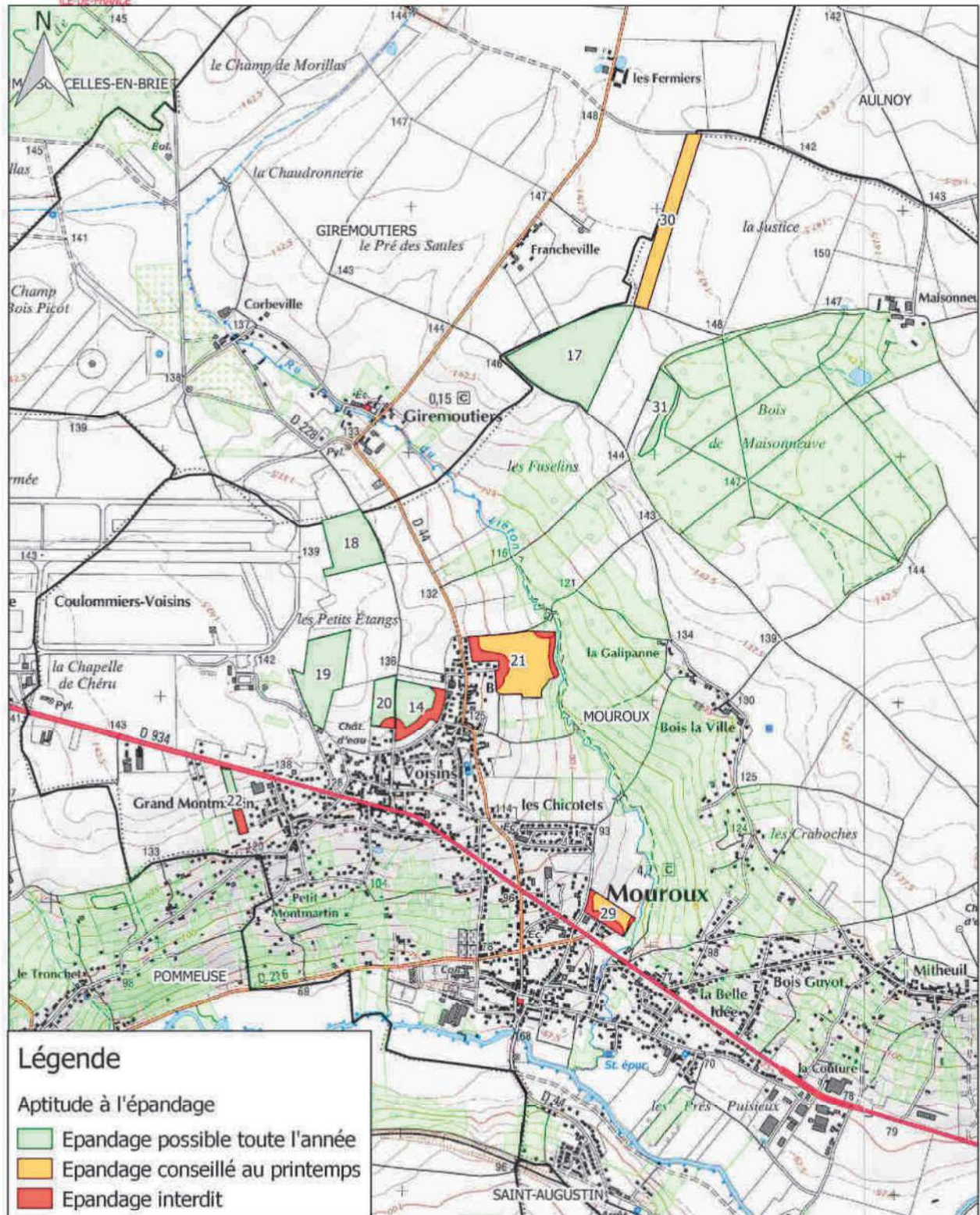
Réalisation : CARIDF - Service Environnement - LG - novembre 2018
 Source : SCAN 25 IGN 2014

0 250 500 m



SCEA Charpentier

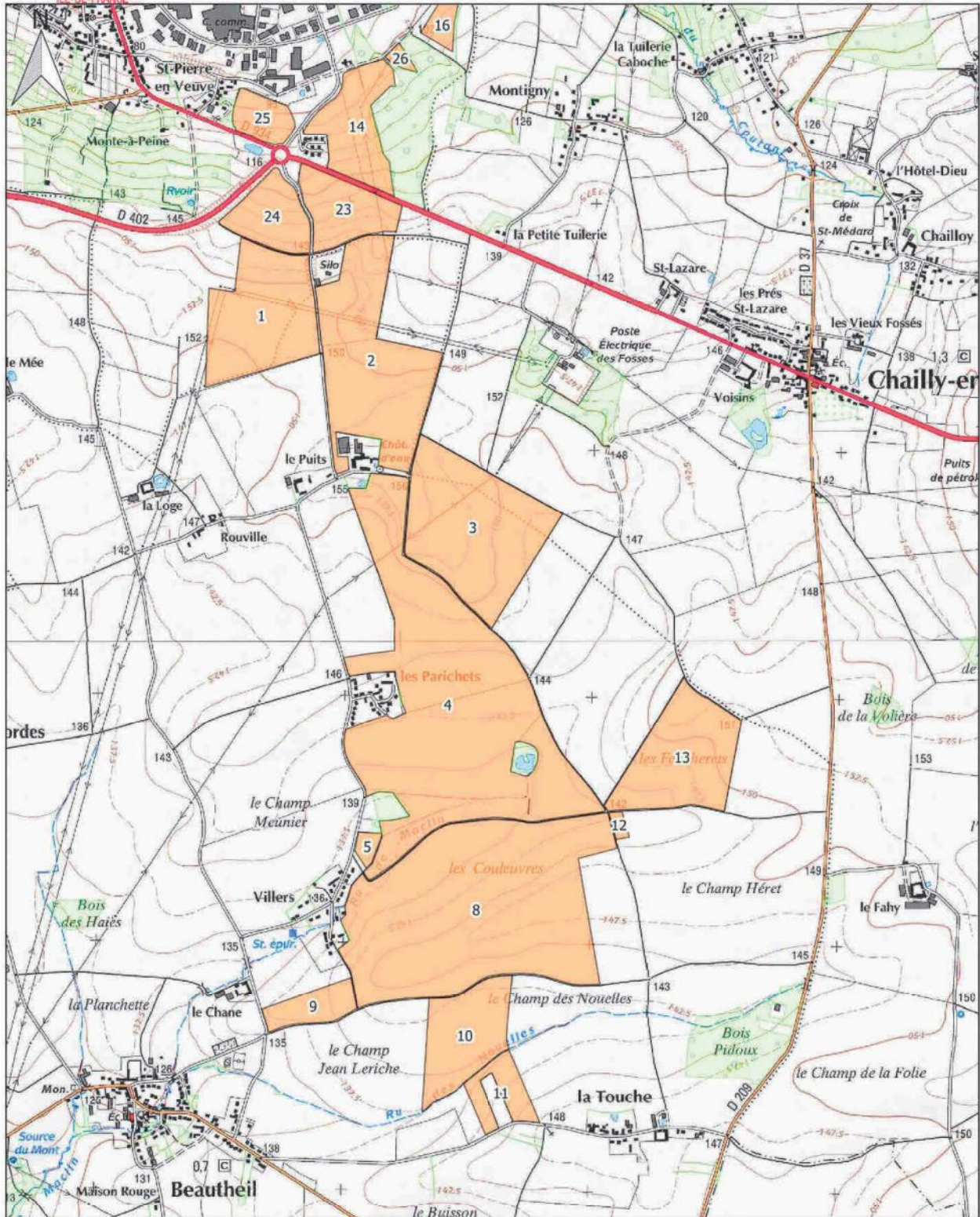
Aptitude à l'épandage



Réalisation : CARIDF - Service Environnement - LG - novembre 2018
 Source : SCAN 25 IGN 2014

0 250 500 m

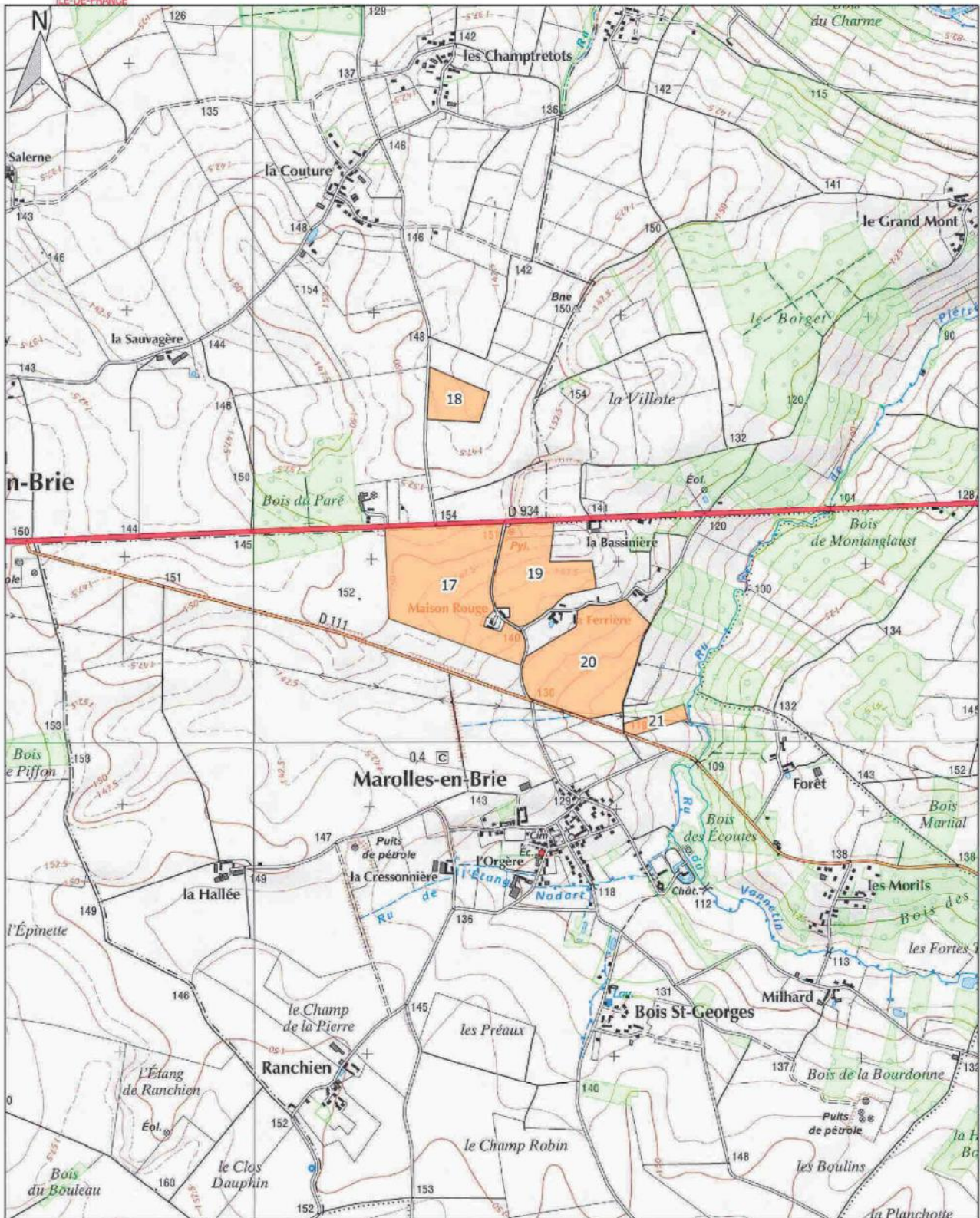
SCEA Le Puits



Réalisation : CARIDF - Service Environnement - LG - novembre 2018
Source : SCAN 25 IGN 2014

0 250 500 m

SCEA Le Puits



Réalisation : CARIDF - Service Environnement - LG - novembre 2018

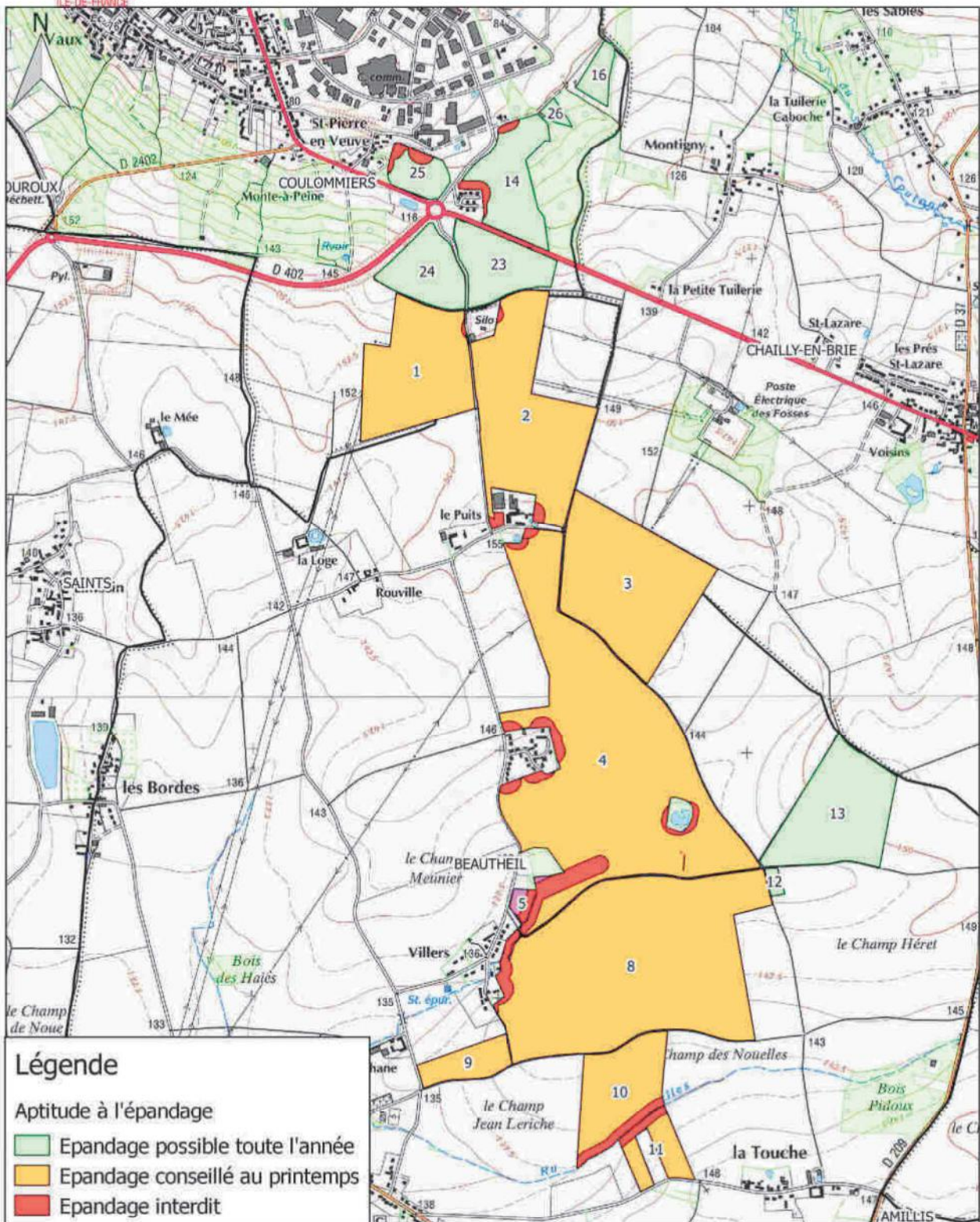
Source : SCAN 25 IGN 2014

0 250 500 m



SCEA Le Puits

Aptitude à l'épandage



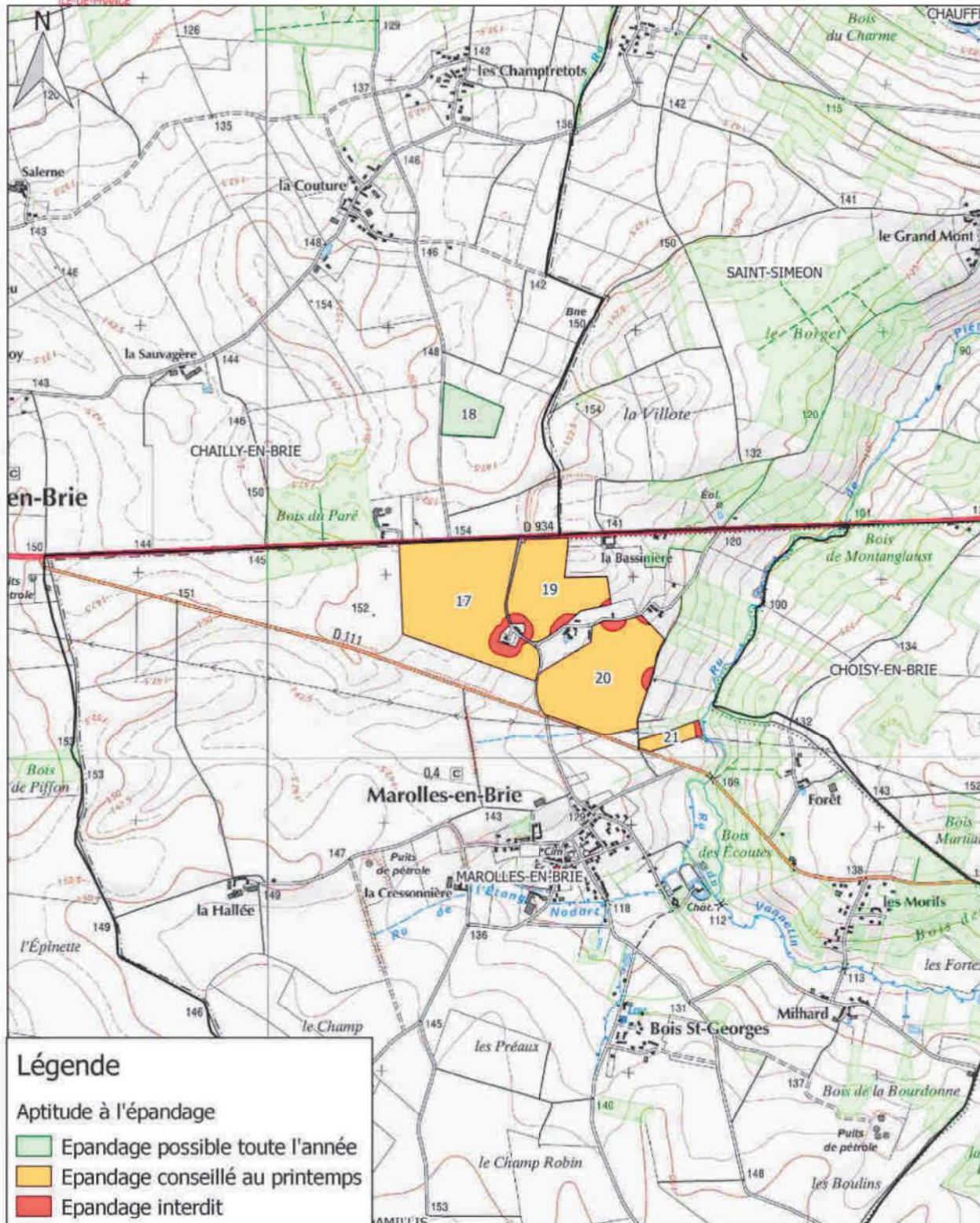
Réalisation : CARIDF - Service Environnement - LG - novembre 2018
Source : SCAN 25 IGN 2014

0 250 500 m



SCEA Le Puits

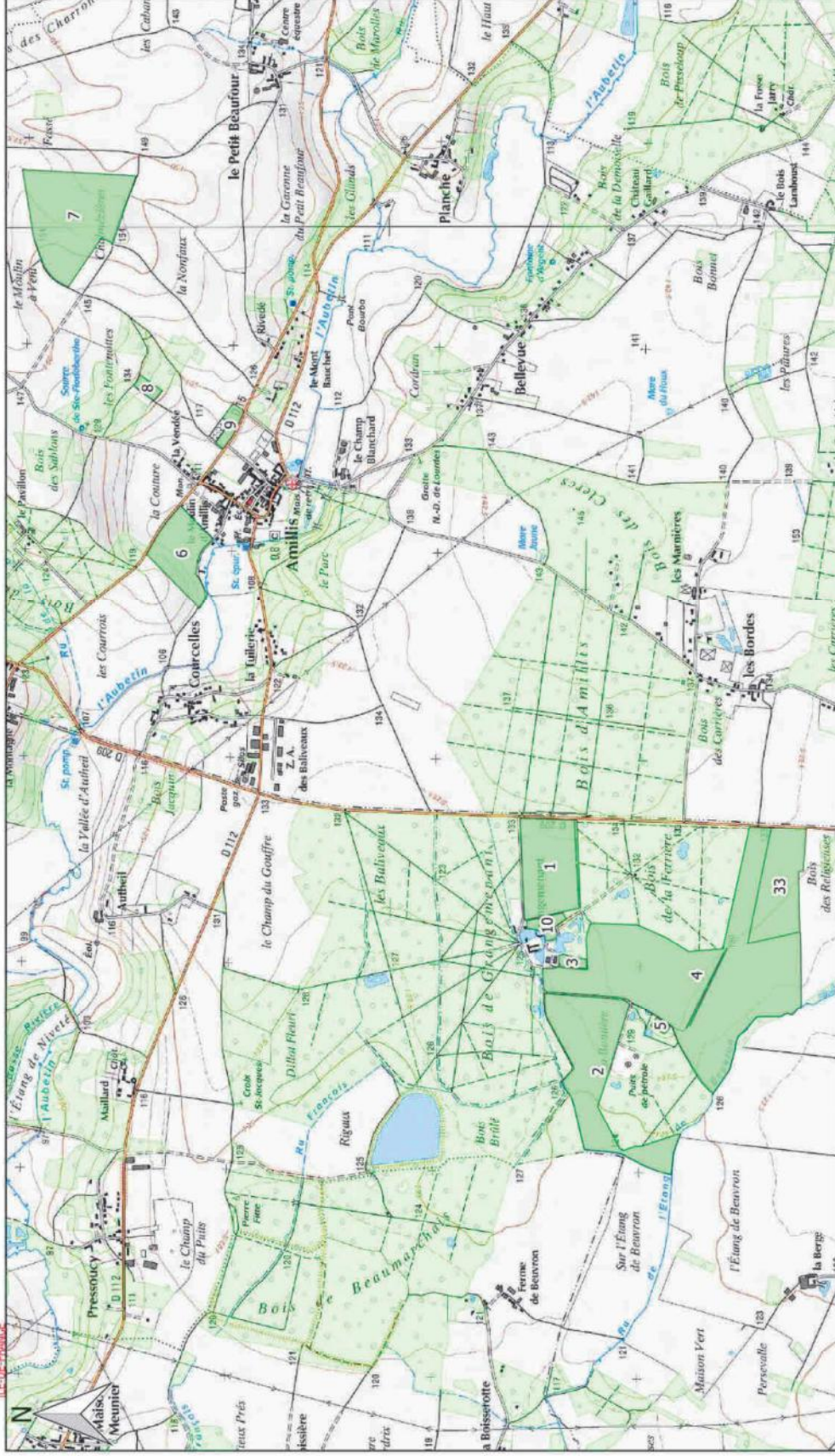
Aptitude à l'épandage



Réalisation : CARIDF - Service Environnement - LG - novembre 2018
 Source : SCAN 25 IGN 2014

0 250 500 m

HENRY DOMINIQUE



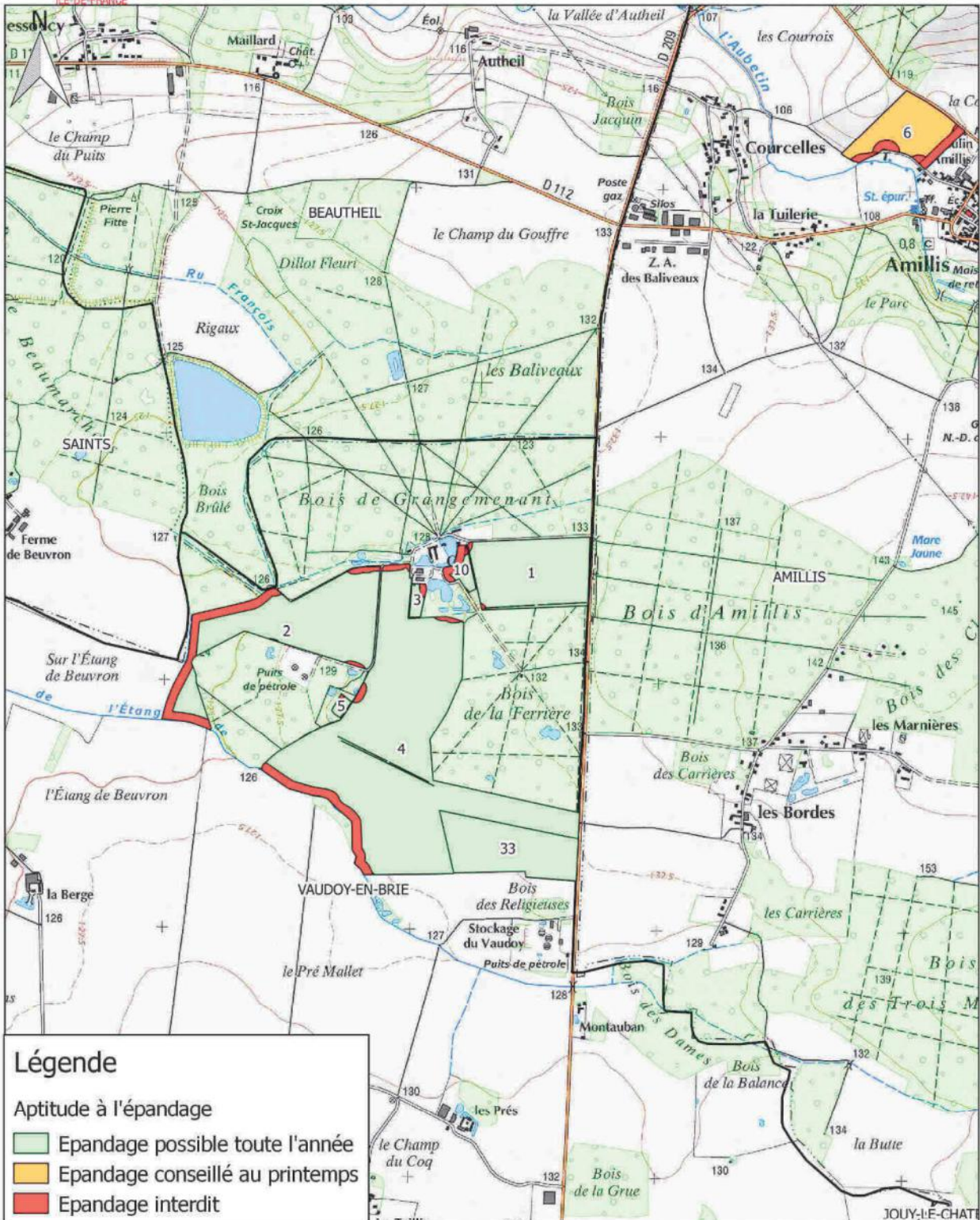
Réalisation : CARIDF - Service Environnement - LG - novembre 2018

Source : SCAN 25 IGN 2014



HENRY Dominique

Aptitude à l'épandage



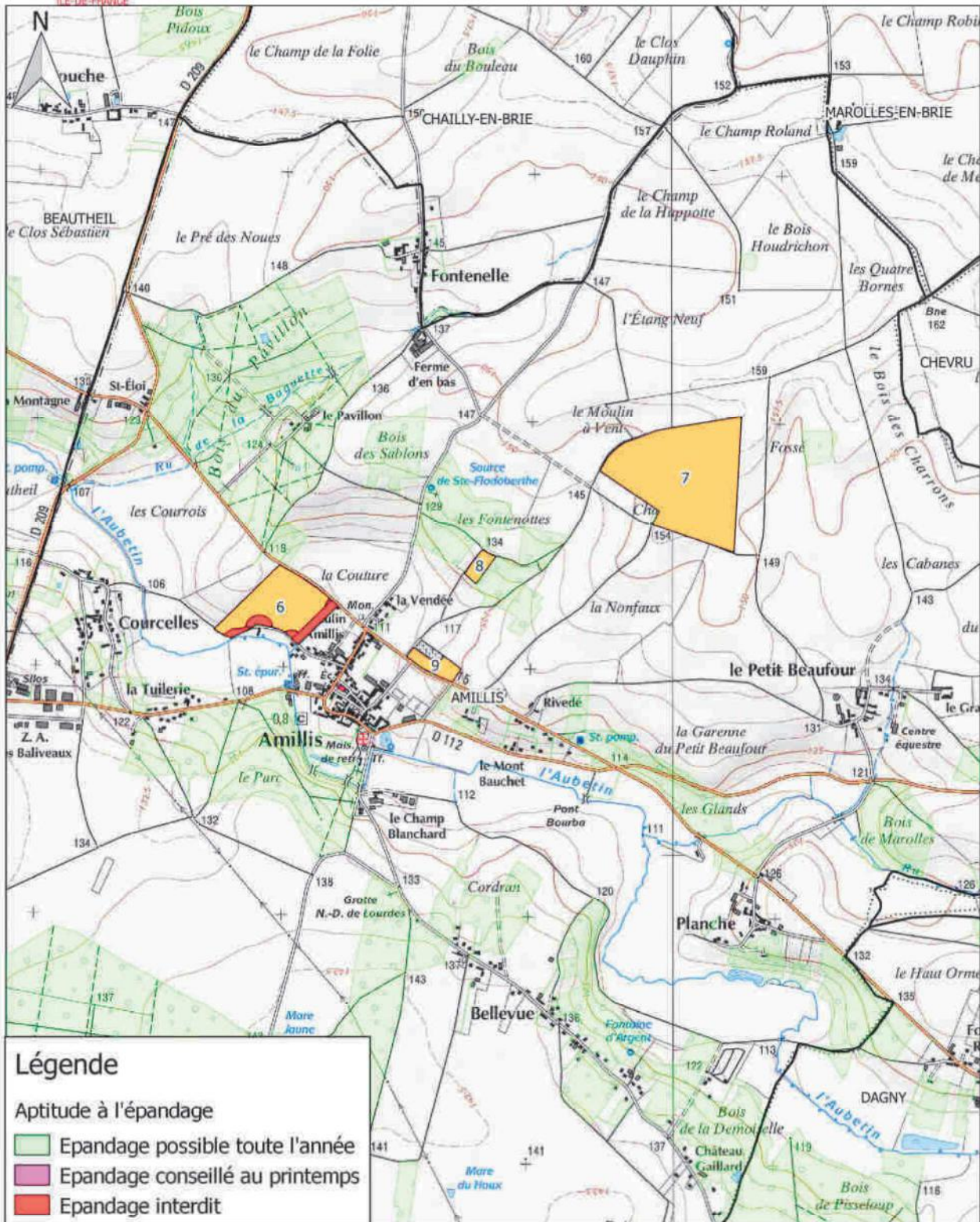
Réalisation : CARIDF - Service Environnement - LG - novembre 2018
Source : SCAN 25 IGN 2014

0 250 500 m



HENRY Dominique

Aptitude à l'épandage

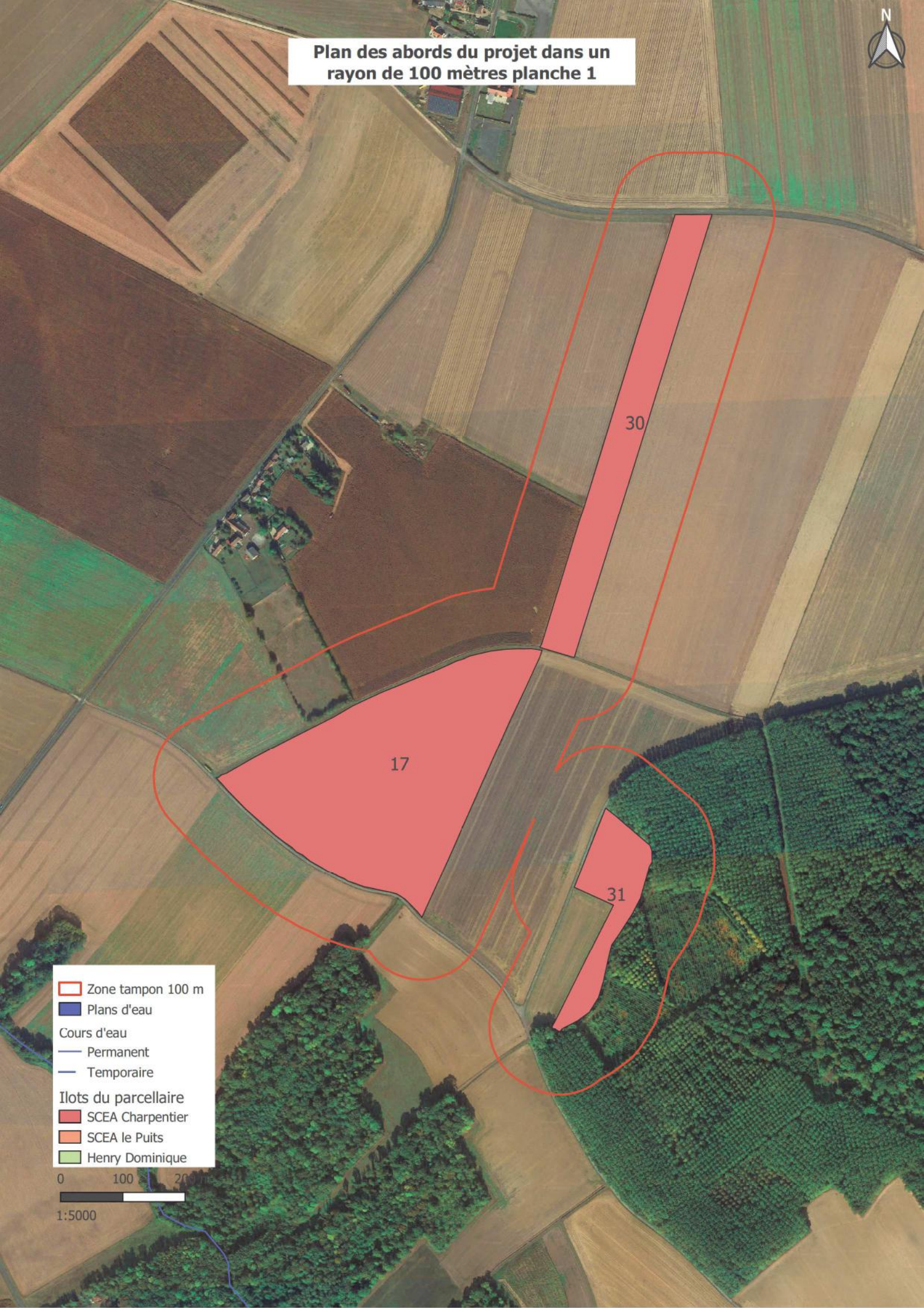


Réalisation : CARIDF - Service Environnement - LG - novembre 2018
 Source : SCAN 25 IGN 2014

0 250 500 m



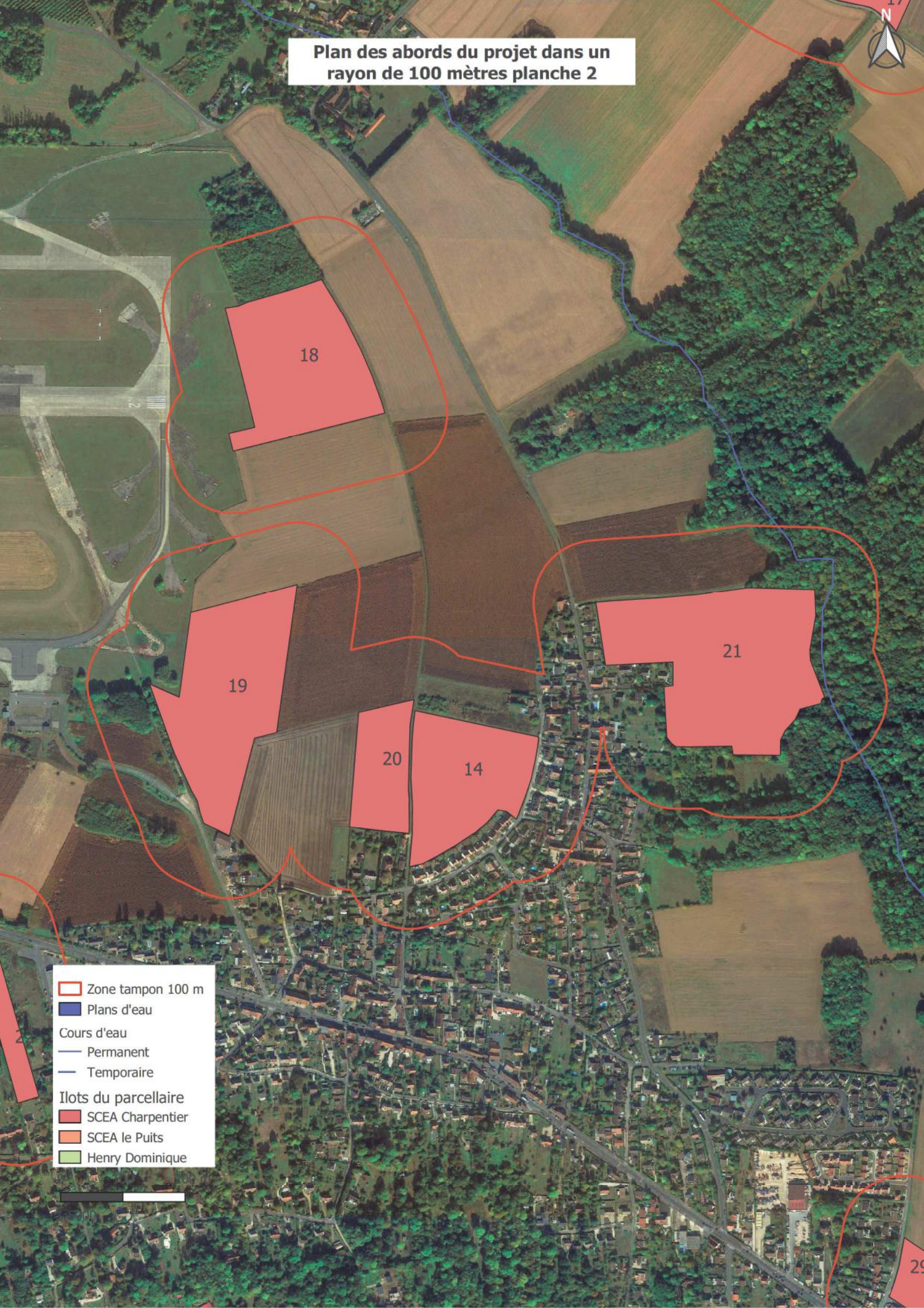
Plan des abords du projet dans un rayon de 100 mètres planche 1



-  Zone tampon 100 m
-  Plans d'eau
- Cours d'eau
 -  Permanent
 -  Temporaire
- Ilots du parcellaire
 -  SCEA Charpentier
 -  SCEA le Puits
 -  Henry Dominique

0 100 200 m
1:5000

Plan des abords du projet dans un rayon de 100 mètres planche 2



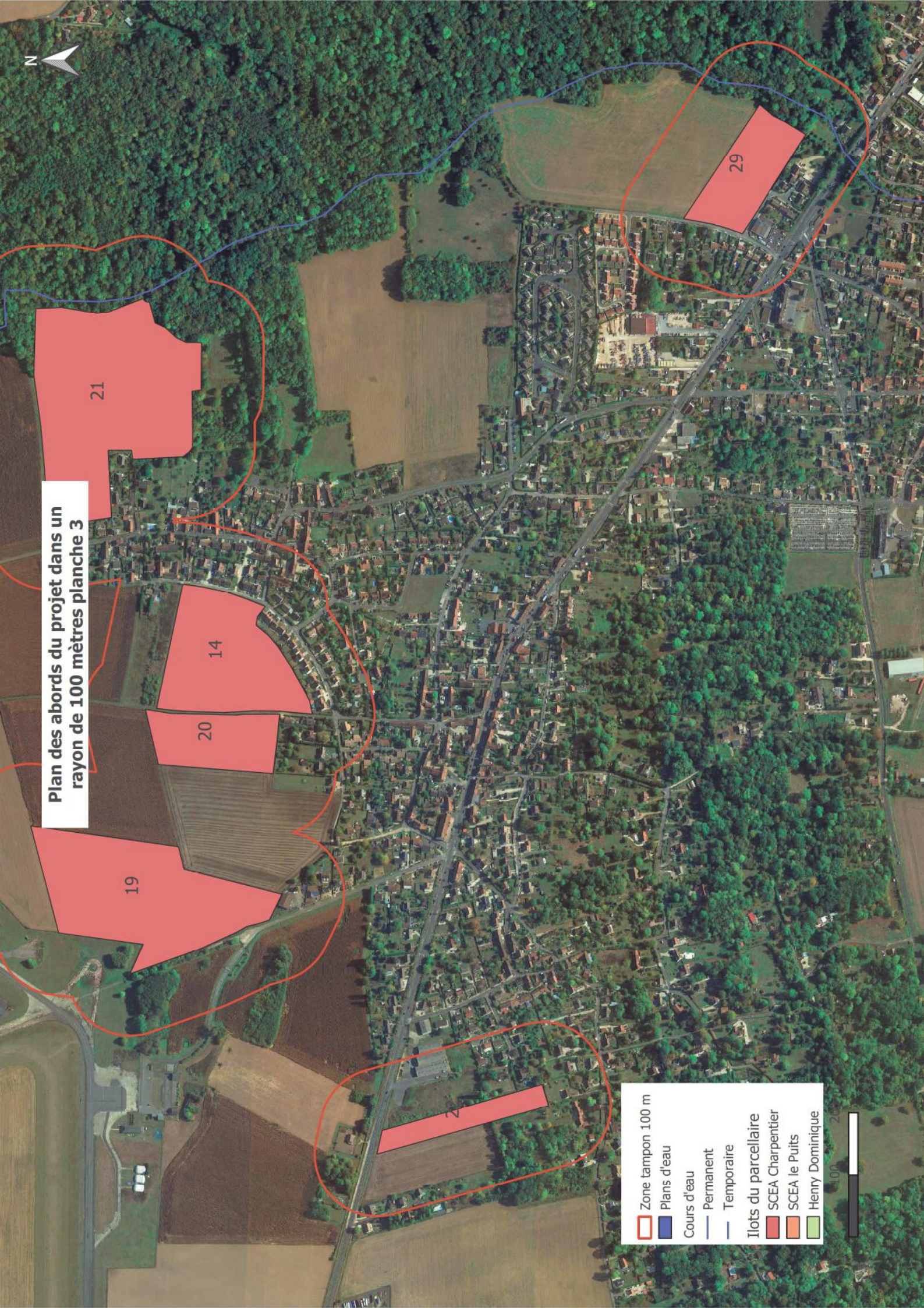
- Zone tampon 100 m
- Plans d'eau
- Cours d'eau
 - Permanent
 - Temporaire
- Ilots du parcellaire
 - SCEA Charpentier
 - SCEA le Puits
 - Henry Dominique



29



Plan des abords du projet dans un rayon de 100 mètres planche 3



	Zone tampon 100 m
	Plans d'eau
Cours d'eau	
	Permanent
	Temporaire
Ilots du parcellaire	
	SCEA Charpentier
	SCEA le Puits
	Henry Dominique



Plan des abords du projet dans un rayon de 100 mètres planche 4



- Zone tampon 100 m
- Plans d'eau
- Cours d'eau
 - Permanent
 - Temporaire
- Ilots du parcellaire
 - SCEA Charpentier
 - SCEA le Puits
 - Henry Dominique

0 100 200 m
1:5000

Plan des abords du projet dans un rayon de 100 mètres planche 5



2

3

4

5

8

13

12

12

- Zone tampon 100 m
- Plans d'eau
- Cours d'eau
 - Permanent
 - Temporaire
- Ilots du parcellaire
 - SCEA Charpentier
 - SCEA le Puits
 - Henry Dominique

0 100 200 m

1:5000

le puits

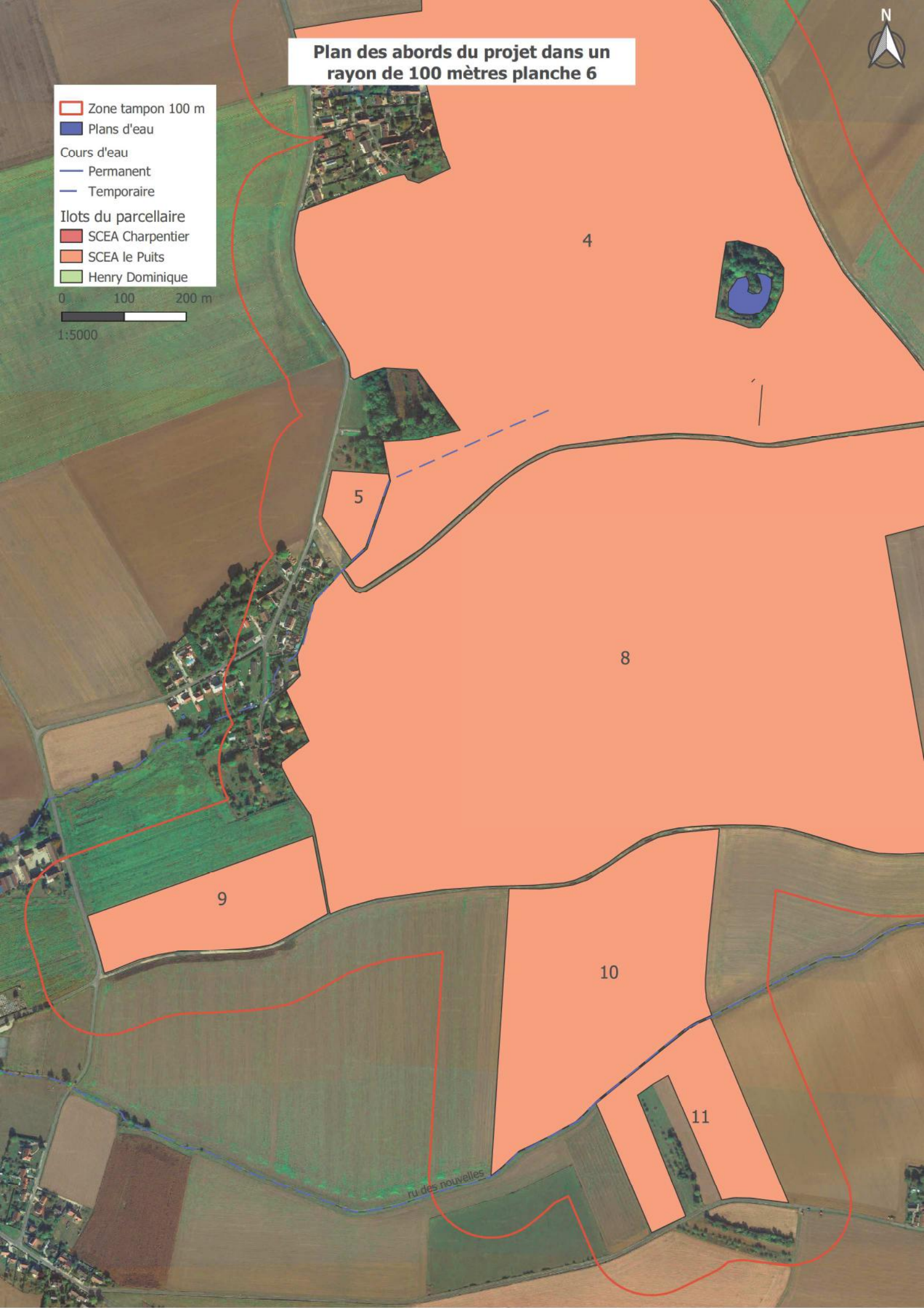
Plan des abords du projet dans un rayon de 100 mètres planche 6



- Zone tampon 100 m
- Plans d'eau
- Cours d'eau
 - Permanent
 - Temporaire
- Ilots du parcellaire
 - SCEA Charpentier
 - SCEA le Puits
 - Henry Dominique

0 100 200 m

1:5000



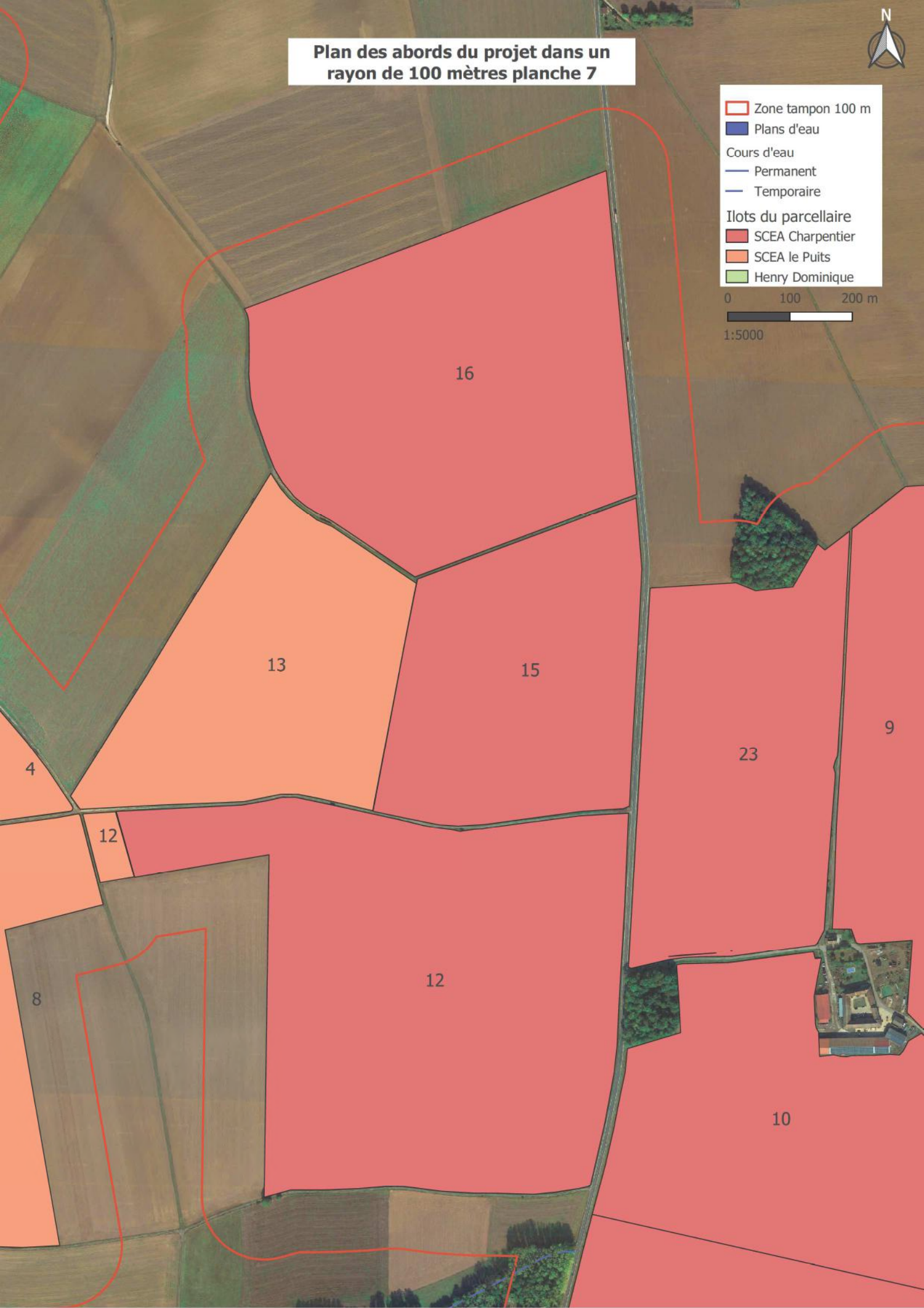
Plan des abords du projet dans un rayon de 100 mètres planche 7



-  Zone tampon 100 m
-  Plans d'eau
- Cours d'eau
 -  Permanent
 -  Temporaire
- Ilots du parcellaire
 -  SCEA Charpentier
 -  SCEA le Puits
 -  Henry Dominique

0 100 200 m

1:5000



Plan des abords du projet dans un rayon de 100 mètres planche 8



16

15

23

9

12

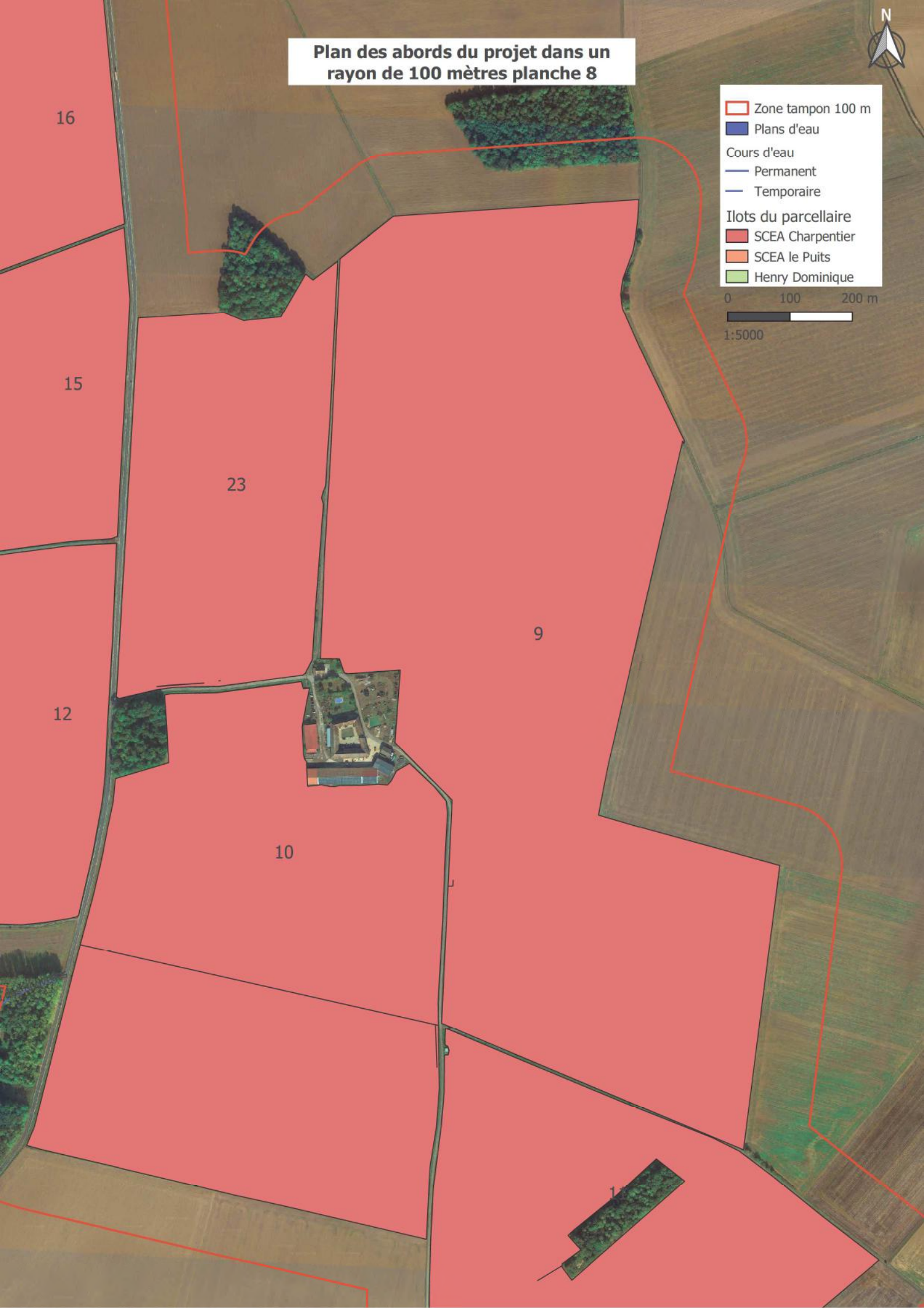
10

1

-  Zone tampon 100 m
-  Plans d'eau
- Cours d'eau
 -  Permanent
 -  Temporaire
- Ilots du parcellaire
 -  SCEA Charpentier
 -  SCEA le Puits
 -  Henry Dominique

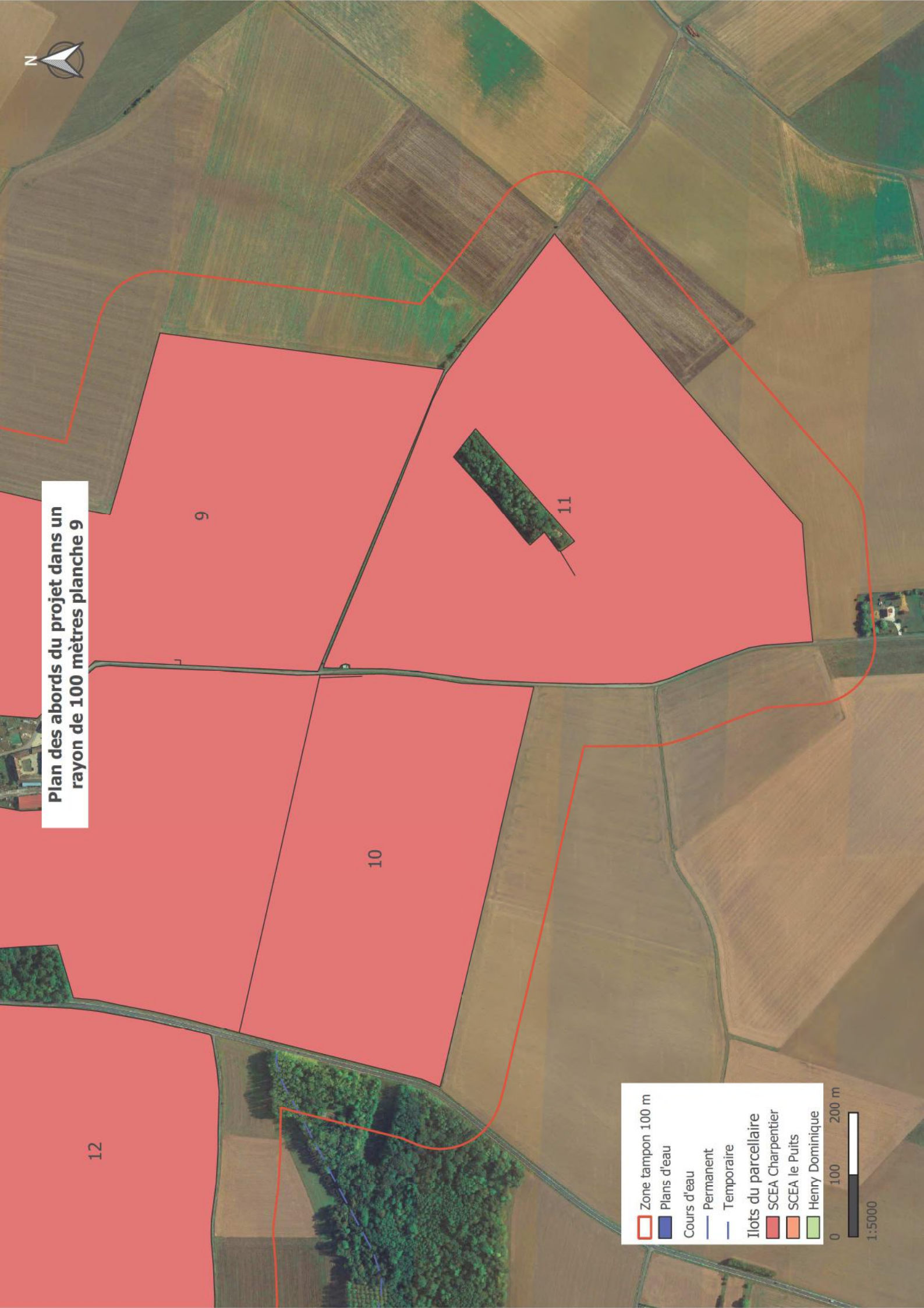
0 100 200 m

1:5000





Plan des abords du projet dans un rayon de 100 mètres planche 9



12

9

10

11

Zone tampon 100 m

- Plans d'eau
- Cours d'eau
 - Permanent
 - Temporaire
- Ilots du parcellaire**
 - SCEA Charpentier
 - SCEA le Puits
 - Henry Dominique

0 100 200 m

1:5000

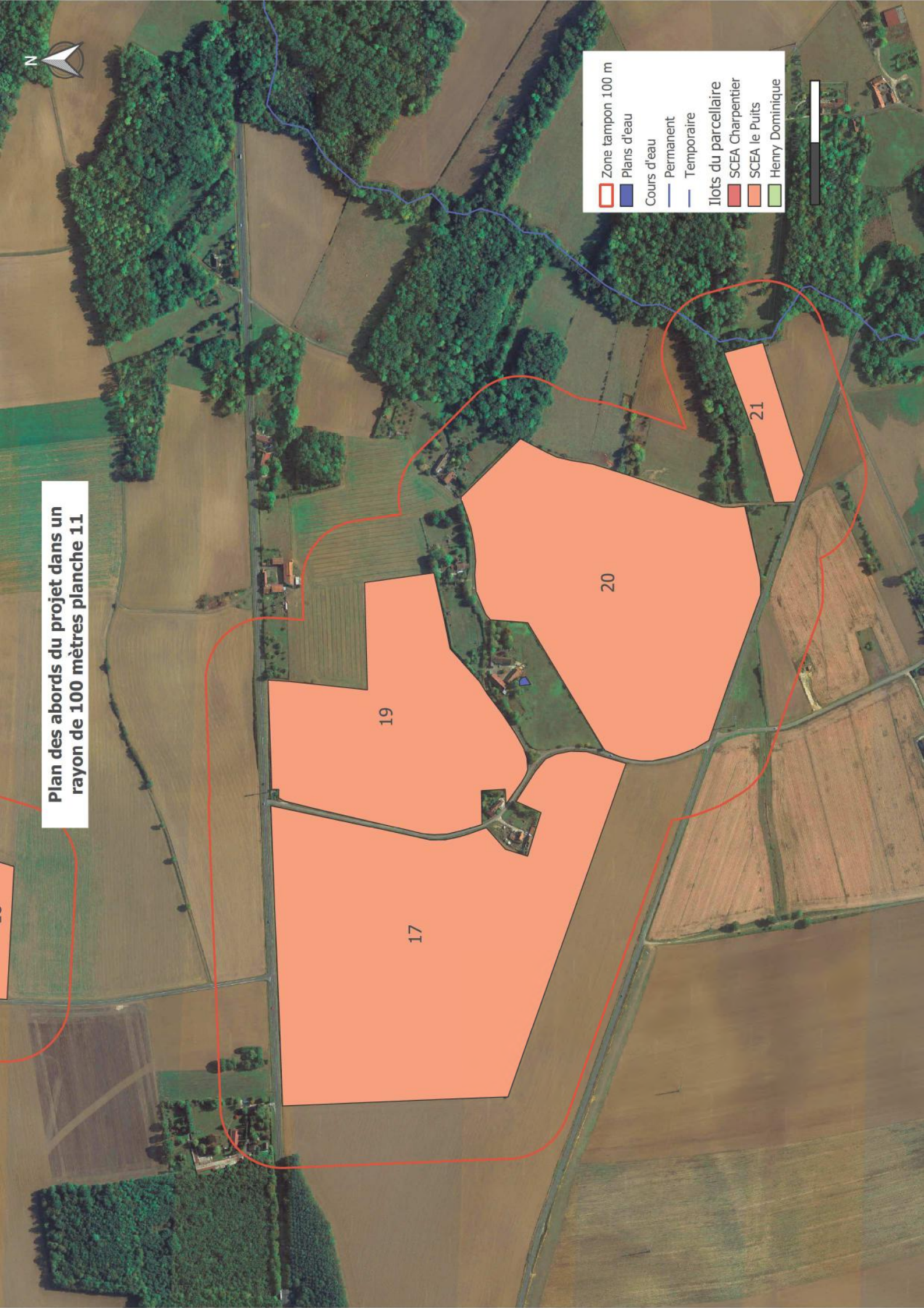
Plan des abords du projet dans un rayon de 100 mètres planche 10



Zone tampon 100 m
Plans d'eau
Cours d'eau
— Permanent
— Temporaire
Ilots du parcellaire
SCEA Charpentier
SCEA le Puits
Henry Dominique




Plan des abords du projet dans un rayon de 100 mètres planche 11



Plan des abords du projet dans un rayon de 100 mètres planche 12




13

 Zone tampon 100 m


 Plans d'eau

Cours d'eau

 Permanent

 Temporaire

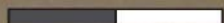
Îlots du parcellaire

 SCEA Charpentier

 SCEA le Puits

 Henry Dominique

0 100 200 m



1:5000

8







6





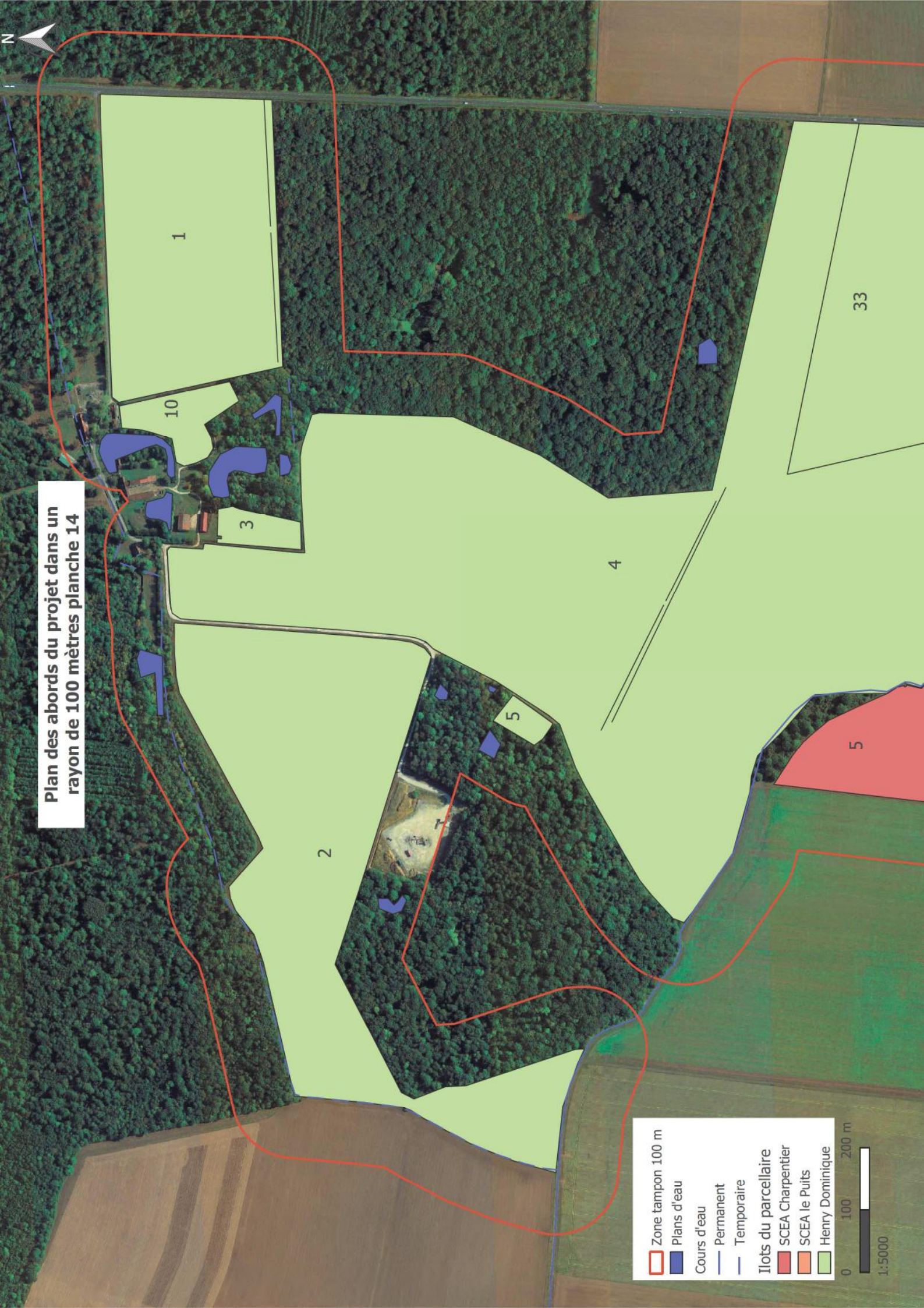
Plan des abords du projet dans un rayon de 100 mètres planche 13



-  Zone tampon 100 m
-  Plans d'eau
- Cours d'eau
 -  Permanent
 -  Temporaire
- Ilots du parcellaire
 -  SCEA Charpentier
 -  SCEA le Puits
 -  Henry Dominique



Plan des abords du projet dans un rayon de 100 mètres planche 14



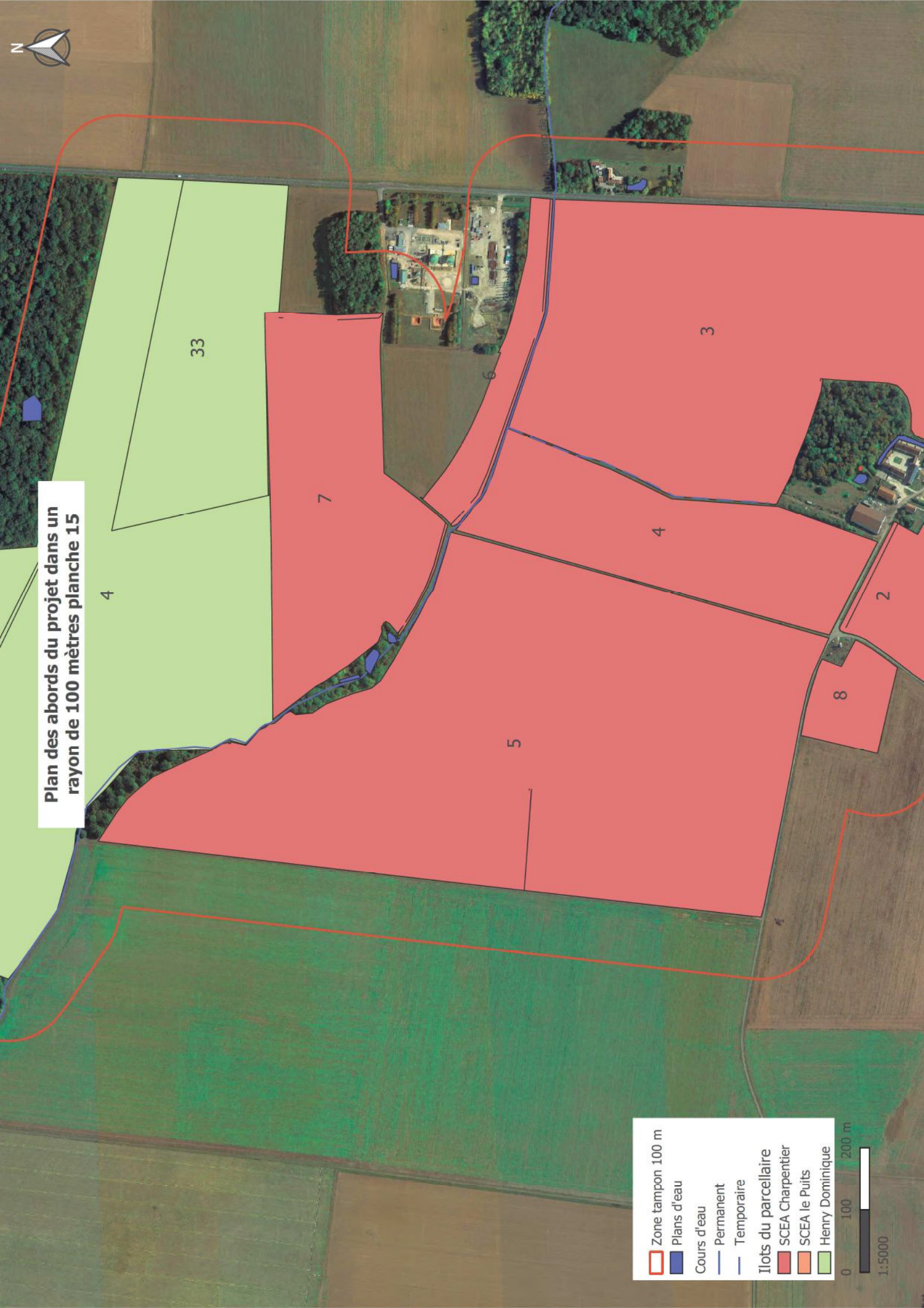
▭ Zone tampon 100 m
▭ Plans d'eau
 Cours d'eau
— Permanent
— Temporaire
 Ilots du parcellaire
▭ SCEA Charpentier
▭ SCEA le Puits
▭ Henry Dominique

0 100 200 m

1:5000



Plan des abords du projet dans un rayon de 100 mètres planche 15



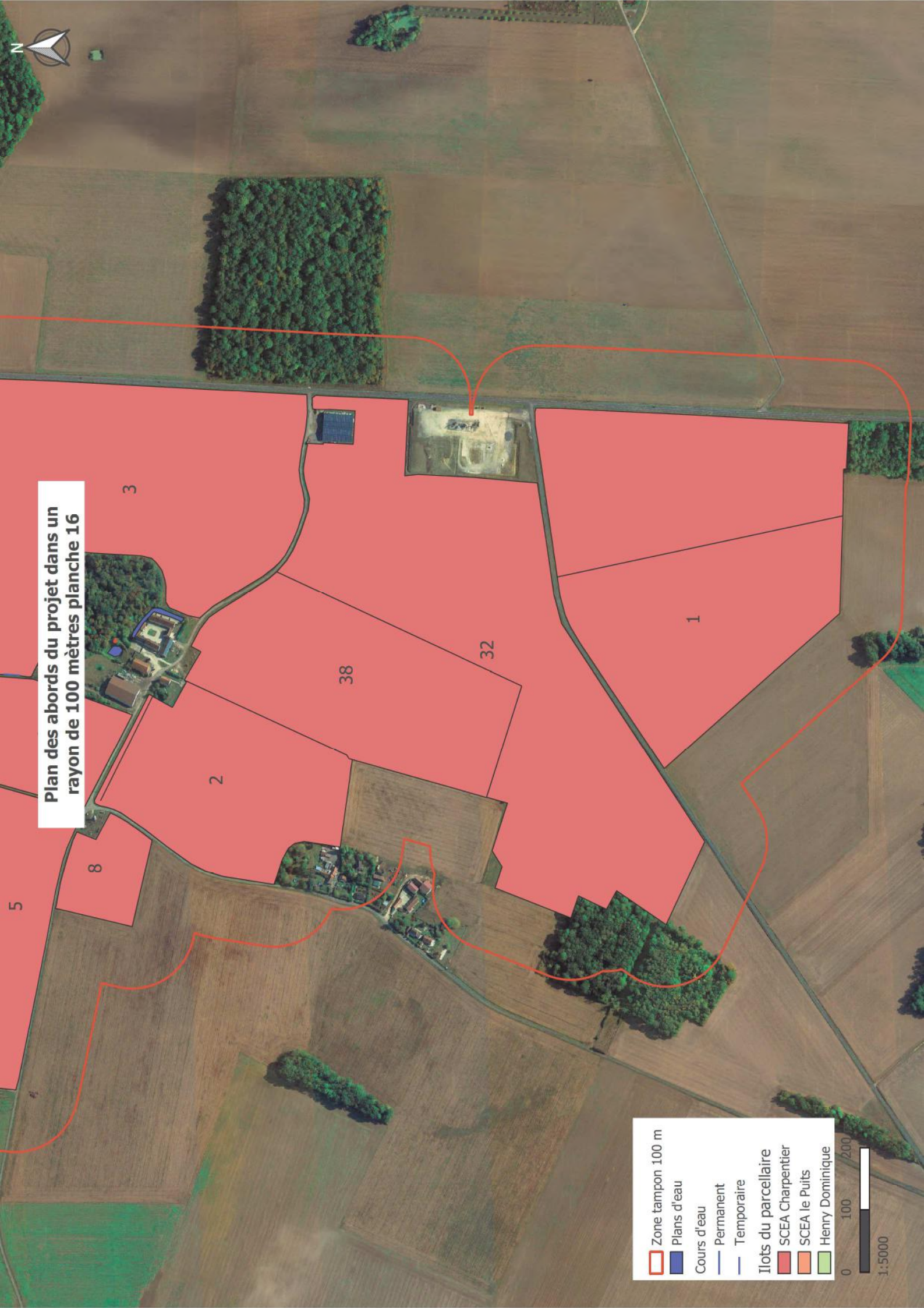
 Zone tampon 100 m	 Plans d'eau
Cours d'eau	
 Permanente	 Temporaire
Ilots du parcellaire	
 SCEA Charpentier	 SCEA le Puits
 Henry Dominique	

0 100 200 m

1:5000



Plan des abords du projet dans un rayon de 100 mètres planche 16



Zone tampon 100 m

Plans d'eau

Cours d'eau

- Permanent
- Temporaire

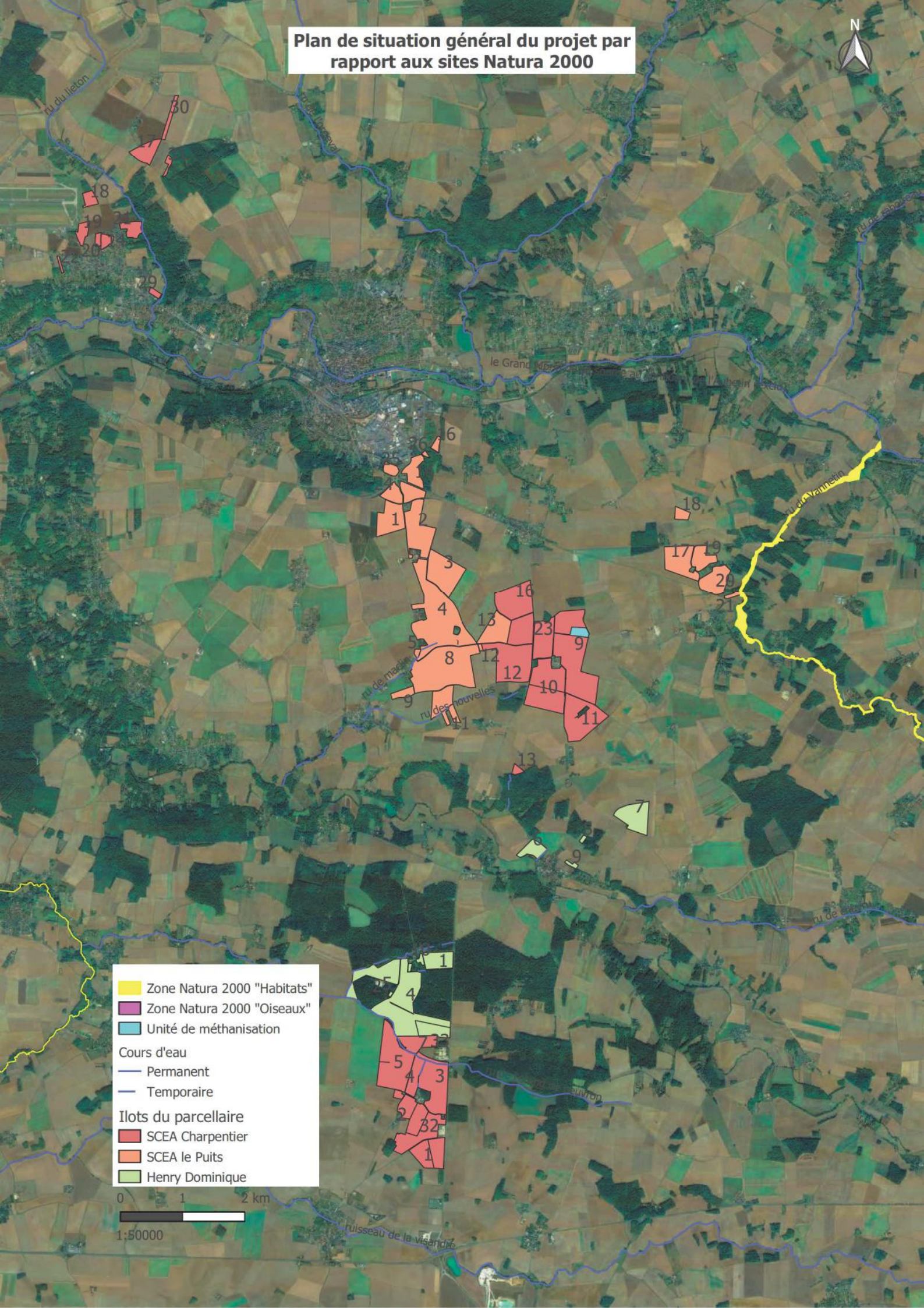
Ilots du parcellaire

- SCEA Charpentier
- SCEA le Puits
- Henry Dominique

0 100 200

1:50000

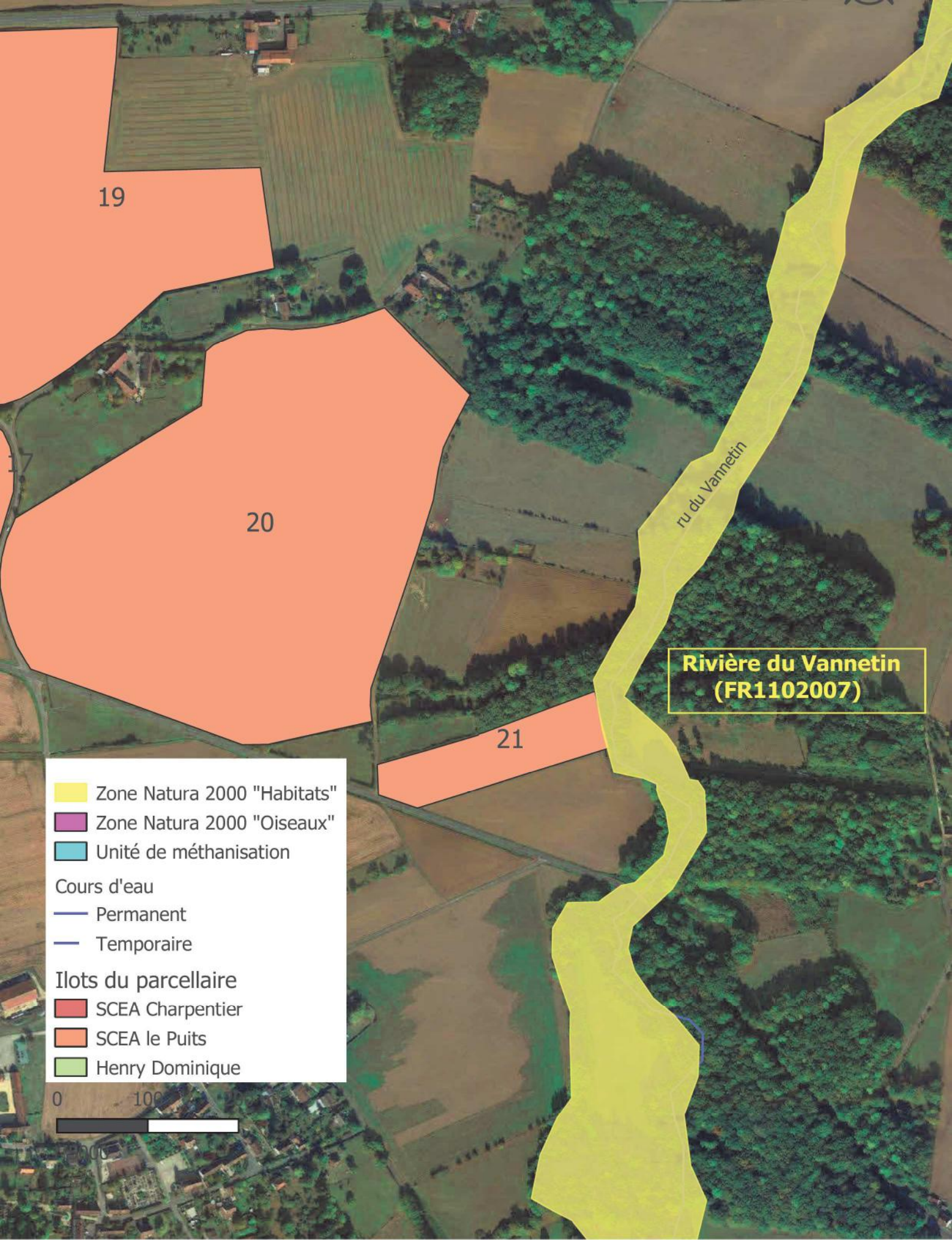
Plan de situation général du projet par rapport aux sites Natura 2000



- Zone Natura 2000 "Habitats"
- Zone Natura 2000 "Oiseaux"
- Unité de méthanisation
- Cours d'eau
 - Permanent
 - Temporaire
- Ilots du parcellaire
 - SCEA Charpentier
 - SCEA le Puits
 - Henry Dominique

0 1 2 km
1:50000

Plan de situation détaillé du projet par rapport aux sites Natura 2000



19

20

21

ru du Vannetin

**Rivière du Vannetin
(FR1102007)**

-  Zone Natura 2000 "Habitats"
-  Zone Natura 2000 "Oiseaux"
-  Unité de méthanisation
- Cours d'eau
 -  Permanent
 -  Temporaire
- Ilots du parcellaire
 -  SCEA Charpentier
 -  SCEA le Puits
 -  Henry Dominique

